



# RAPPORT D'ACTIVITÉ des services de l'État en Saône-et-Loire 2017





« Le service public n'est pas désincarné. Ce sont des hommes et des femmes qui le font vivre, c'est un esprit qui l'habite », a écrit Gabriel De Broglie, homme de lettres, historien et académicien français. Derrière chaque administration, derrière chaque service de l'État, des personnes impliquées et soucieuses de l'intérêt général œuvrent en faveur de leurs concitoyens.

Ce rapport d'activité 2017 revient sur l'action de ces équipes tout au long de l'année, au travers de l'application des politiques de l'État dans le département.

Si la Saône-et-Loire, territoire « béni des dieux » de par sa situation géographique et les richesses qu'il recèle, bénéficie de ce statut, il le doit en partie aux politiques publiques en matière d'aménagement du territoire, cohésion sociale, santé publique, éducation, jeunesse, économie, emploi, agriculture...

Quelques chiffres : l'État a reconduit pour la deuxième année consécutive une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements, divisée en deux dispositifs (dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local).



**Jérôme GUTTON,**  
**Préfet de Saône-et-Loire**

---

Ces outils ont permis en 2017 de mobiliser une enveloppe globale de près de 18,9 millions € pour 313 projets en Saône-et-Loire. Les projets financés représentent un montant global d'investissement de plus de 86 millions d'euros relevant notamment des domaines suivants : développement économique et maintien de l'emploi, services publics en milieu rural, maisons de santé, travaux de mises aux normes et d'économie d'énergie et équipements scolaires et périscolaires.

Du côté de l'emploi, la situation s'est améliorée nettement dans le département. Les effets de la croissance au niveau national en 2017 ont bénéficié à la Saône-et-Loire : -23,6 % de licenciements économiques, + 29 % de déclarations préalables à l'embauche. L'État maintient son soutien aux publics les plus précaires, puisqu'il n'y a jamais eu plus de contrats aidés en Saône-et-Loire qu'en 2017 pour un engagement financier de l'État de 8 839 493 €.

Le retour de la croissance doit prendre le relais de la création d'emplois et l'État est aux côtés des entreprises pour encourager leur compétitivité avec l'équivalent de 51,7 millions d'euros de crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour 8 761 entreprises de Saône-et-Loire.

Enfin, cette année, comme la précédente, a été marquée par la lutte contre le terrorisme et la radicalisation ainsi que par la sortie de l'état d'urgence. L'action des services de l'État dans le département a porté à la fois sur la sécurité publique et sur la prévention. Dans la continuité de l'année 2016, les forces de l'ordre ont continué à être mobilisées en 2017 pour assurer la sécurité des rassemblements de personnes.

Ces exemples, sans être exhaustifs, mettent en lumière les efforts constants de l'État et celui de ses agents en faveur du développement et du rayonnement du territoire de Saône-et-Loire. Ce rapport reflète cette volonté qui ne se démentira pas en 2018.



# Sommaire

---

 LA SÉCURITÉ DES CITOYENS :  
AU COEUR DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT

 PRÉSERVER L'EMPLOI ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

 AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

 GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

 UN ÉTAT MODERNISÉ AU SERVICE DES USAGERS ET DES  
COLLECTIVITÉS

 L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN 2017 EN SAÔNE-ET-LOIRE

 LES EFFECTIFS 2017 EN SAÔNE-ET-LOIRE



LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

AU COEUR DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT



## L'adaptation des moyens de l'État pour faire face aux risques

Comme en 2016, le contexte lié aux attentats et à la menace terroriste a considérablement impacté les missions des forces de sécurité et de secours dans le département.

### Le risque terroriste et la prévention de la radicalisation

L'année 2017 a été, dans le prolongement de l'année 2016, marquée par la lutte contre le terrorisme et la radicalisation ainsi que par la sortie de l'état d'urgence. L'action des services de l'État dans le département a porté à la fois sur la sécurité publique et sur la prévention.

En 2017, aucune opération de perquisition administrative n'a été réalisée. Avec le concours du **dispositif « Sentinelle »** dont le déploiement est à présent concentré sur les événements les plus importants, les forces de l'ordre et les forces armées ont veillé à la sécurité de nombreux sites et manifestations.

Le dispositif départemental de prévention de la radicalisation continue à mobiliser l'ensemble des services déconcentrés de l'État. Un travail pluridisciplinaire et partenarial est mis en place depuis 2015 et a pour objectif de définir l'ensemble des moyens d'accompagnement et de suivi (judiciaire, social, éducatif et psychologique) permettant de prévenir la radicalisation des personnes signalées.



Enfin, grâce au fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), **7 actions de prévention** ont été financées en 2017 pour un montant de 35 000 euros (formation des partenaires, sensibilisation des jeunes, accompagnement des familles). Le cycle de formation, financé par le FIPDR, a été poursuivi en 2017. Initié en 2016 et ouvert aux professionnels confrontés au phénomène de la radicalisation (éducateurs, policiers nationaux, gendarmes, chefs d'établissement, assistantes sociales, psychologues, etc.) et dont les services participent aux différentes instances départementales animées par la préfecture. Il a permis de comprendre les ressorts psychologiques des intéressés et de développer des réflexes dans le traitement quotidien des cas de radicalisation, tout en développant des habitudes de travail transversales de ces professionnels.

Près d'une cinquantaine de participants a assisté à ce cycle cette année portant à 170 le nombre total de professionnels ayant bénéficié de cette formation.

## Assurer la sécurité lors des grands rassemblements

Dans la continuité de l'année 2016, les forces de l'ordre ont poursuivi leur mobilisation en 2017 pour assurer la sécurité des rassemblements de personnes.

A la suite de l'attentat de Nice en 2016, la procédure d'instruction des grands rassemblements a été modifiée en fonction de l'estimation du public attendu en simultané. En outre, la sortie de l'état d'urgence offre à présent la possibilité au ministre de l'Intérieur et au préfet de mettre en place de nouvelles mesures aux seules fins de prévenir les actes de terrorisme :

- Périmètre de protection afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque terroriste en raison de sa nature et de l'ampleur de la fréquentation ;
- Fermeture de lieu de culte en cas d'incitation à la violence, à la haine, à la discrimination ou la commission d'actes terroristes ;
- Contrôle administratif de surveillance pour les personnes pour lesquelles le comportement laisse sérieusement penser qu'il constitue une menace particulièrement grave pour la sécurité et l'ordre publics ;
- Visite et saisie pour les lieux dont il existe des raisons sérieuses de penser qu'ils sont fréquentés par une personne dont le comportement constitue une menace particulièrement grave pour la sécurité et l'ordre publics.

L'effort de sécurisation des grands événements s'est poursuivi à travers une procédure qui est désormais bien intégrée avec une répartition de l'examen des conditions de sécurisation entre l'échelon municipal et l'échelon préfectoral selon l'affluence attendue.

Des fiches réflexes Vigipirate et un formulaire rappelant les points de vigilance à adapter selon les caractéristiques et vulnérabilités de la manifestation sont mis à la disposition des organisateurs et des communes. Ces points de vigilance portent essentiellement sur la mise en place d'un périmètre sécurisé le plus étanche possible, avec des dispositifs anti véhicule-bélier, et des contrôles d'accès ajustés.



Des mesures de surveillance générale du site et d'alerte doivent par ailleurs être mises en place par les organisateurs.

Parmi les rassemblements les plus importants qui ont mobilisé des forces de sécurité en nombre, on peut retenir les manifestations traditionnelles suivantes :

- Les fêtes de la musique et du 14 juillet dans les principales agglomérations du département,
- Le carnaval de Chalon-sur-Saône et Chalon dans la rue,
- La Fête de l'agriculture à Ciel les 26 et 27 août,
- « Contes et Lumières » et « l'Été Frappé » à Mâcon,
- Les sessions religieuses de Paray-le-Monial et de Taizé,
- La foire de La Balme à Bouhans.

Auxquelles on peut ajouter les manifestations ponctuelles suivantes :

- La Saint Vincent tournante de Mercurey et Saint Martin-sous-Montaigu qui a rassemblé près de 100 000 personnes les 28 et 29 janvier,
- Les concerts des Insus et de Michel Sardou au stade de Bram à Louhans les 13 et 14 juillet.



## La lutte contre la délinquance

Pour l'année 2017, 20 527 infractions ont été constatées dans le département contre 20 102 en 2016, soit une hausse de la délinquance générale de 2,11 %. En 2017, les atteintes aux biens sont en hausse mais **les cambriolages en baisse** grâce à l'action des services sur le terrain : 11 476 atteintes aux biens en 2017 contre 11 165 en 2016, 2568 faits constatés de cambriolage en 2017 contre 2630 en 2016 soit une baisse de 2,36 %. Les cibles privilégiées des cambrioleurs demeurent les habitations principales (53 % des cambriolages) et les locaux industriels et commerciaux ou financiers (26 % des cambriolages). Les résidences secondaires cambriolées en 2017 ne représentent que 8 % du total des cambriolages.

En matière de lutte contre les cambriolages, il faut souligner l'investissement des policiers et gendarmes tant pour leur présence sur le terrain que pour les actions de prévention qu'ils conduisent.

En effet, via différents dispositifs (la participation citoyenne, l'action des référents et des correspondants sûreté, les alertes SMS ), les résultats obtenus pour l'année sont encourageants (**baisse de 2,36 % des cambriolages**).



## Les violences aux personnes demeurent un point de préoccupation majeur

Pour l'année écoulée, les services de police et de gendarmerie ont enregistré une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP). Aussi, en 2017, 3135 AVIP ont été enregistrées contre 2 964 en 2016 soit une hausse de 5,77 % (+ 171 faits) confirmant la tendance à la hausse constatée depuis plus de 6 ans.

Près d'un tiers de ces infractions sont commises au sein de la famille : en 2017, 1002 faits de violence intrafamiliales ont été constatés parmi lesquels on dénombre 748 faits de violences conjugales.

En 2017, 4770 infractions portant atteinte à la tranquillité publique ont été constatées contre 4559 en 2016 soit une hausse de 4,63 %. Parmi ces infractions, on dénombre les violences urbaines (incendies volontaires de biens publics, outrages à dépositaires de l'autorité, etc), les atteintes aux biens et dégradations volontaires, les comportements dangereux ou gênants et les comportements perturbants.

Face à ces comportements, les forces de l'ordre ont procédé à 15 849 interventions contre 15 141 en 2016 soit une hausse de 4,68 %.

## Lutte contre les escroqueries et l'économie souterraine

Les résultats 2017 affichent une **baisse de 1,39 % des escroqueries et infractions économiques et financières** avec 2489 escroqueries et infractions assimilées constatées en 2017 contre 2524 en 2016. Près de 46 % de ces infractions ont été élucidées.

Les infractions les plus fréquentes sont :

- les escroqueries et abus de confiance (1638 faits contre 1592 en 2016),
- les falsifications et usages de chèques volés (434 faits contre 509 en 2016),
- les falsifications et usages de cartes de crédit (183 faits contre 116 en 2016).

## Lutte contre les produits stupéfiants

Les résultats obtenus sont d'un niveau satisfaisant eu égard aux contraintes des services en matière de protection de la population et de la lutte contre le terrorisme, missions qui mobilisent fortement les forces de l'ordre. **1420 infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)** ont été constatées en 2017 contre 1480 en 2016 soit une **baisse de 4,05 %**.

Les saisies bien qu'inférieures aux résultats enregistrés en 2016 ont permis l'interpellation de nombreuses personnes et la mise en échec de plusieurs réseaux.



## Les saisies réalisées par les services en 2017

DROGUE	Quantité saisie en 2015	Quantité saisie en 2016	Quantité saisie en 2017
Héroïne	2,16 kg	11,08 kg	3,57 kg
Cocaïne	1,76 kg	1,39 kg	1,753 kg
Résine de cannabis	49,64 kg	162,35 kg	33,5 kg
Herbe de cannabis	6,67 kg	3,64 kg	159,74 kg
Plants de cannabis	324	447	204
Cachets d'ecstasy	Ni	7044	333

## Evolution des saisies des avoirs criminels

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	1 824 167	507 907	1 179 718	1 186 468
DDSP	73 252	501 223	670 000	35 210
TOTAL	1 897 419	1 009 130	1 849 718	1 221 678

La saisie des avoirs criminels constitue un levier de dissuasion indispensable.

Le montant des avoirs criminels saisi est de 1 221 678 euros pour l'année 2017 contre 1 849 718 euros en 2016.

## La sécurité sur les routes de Saône-et-Loire

L'année 2017 marque une augmentation des accidents avec de nombreux blessés et une mortalité routière en hausse. Le nombre de tués a augmenté par rapport à l'année 2016 alors que le nombre d'accidents mortels a légèrement diminué.

	Accidents	Accidents mortels	Tués	Blessés	Dont hospitalisés
2017	310	35	46	457 *	278
2016	268	38	43	369	239
Evolution 2017 / 2016	+ 16 %	- 8 %	+ 7 %	+ 24 %	+ 16 %

\*Le nombre de blessés en forte hausse inclut les 28 blessés du 08 janvier 2017 lors de l'accident d'un bus portugais sur la RCEA

## Une mortalité des piétons et des deux roues motorisés en baisse

En 2017, la part d'automobilistes tués a progressé de 22 % par rapport aux moyennes des années 2012-2016, alors que dans le même temps, la part des piétons tués a été divisée par 4 et celle des tués en deux roues motorisées (2RM) a diminué de 25 %.

- 2 piétons tués en 2017 qui représentent 4 % des tués
- 7 2 RM tués en 2017 qui représentent 15% des tués
- 30 automobilistes tués en 2017 qui représentent 65 % des tués.

## Une mortalité des jeunes en hausse

Les 15-24 ans représentent 30 % des tués, chiffre en augmentation de 25 % par rapport aux moyennes de la période 2012-2016.

### Les actions de prévention

Sur l'ensemble du département, la direction départementale des territoires (DDT) a soutenu environ 280 demi journées d'actions de prévention en 2017 pour environ 22 000 personnes sensibilisées. Pour cela, elle s'appuie sur un réseau de 80 intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) qui assurent l'animation d'ateliers ou de conférences et le prêt de matériels (lunettes simulant un état alcoolique, simulateur deux roues motorisés, bar pédagogique, test-o-choc, reflexiomètre).

Les forces de l'ordre ont également animé de nombreuses actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, des seniors et des conducteurs de deux-roues motorisées. Le montant du plan départemental d'actions de sécurité routière s'est élevé en 2017 à 71 708,05 euros au titre de la politique locale et 2945,15 euros pour des études sur la sécurité routière et l'accidentologie.



8 Opération "Roule Cool"

## Des comportements à risque principalement dûs à la vitesse

L'année 2017 présente le nombre de tués dans des accidents avec vitesse le plus élevé depuis 3 ans (17 en 2017 contre 14 en 2016 et 5 en 2015). La vitesse est la première cause d'accidents mortels. On observe cependant une hausse importante des tués dans un accident avec un conducteur sous conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants) : 14 en 2017 contre 6 en 2016. Le réseau national a connu une baisse importante de mortalité en 2017. Le réseau départemental et communal concentre le plus grand nombre d'accidents mortels (88 %).

## Une plurimortalité exceptionnelle

15 personnes ont perdu la vie dans 4 accidents ayant fait plusieurs tués chacun : 2 tués, 3 tués, 4 tués et 6 tués par accident. C'est la première fois que l'on recense un accident avec 6 tués sur les 12 dernières années. Depuis 2005, il n'y a jamais eu, dans une même année, autant d'accidents avec une telle plurimortalité.

### Les actions de contrôles

9 040 infractions relatives à la vitesse (hors CSA mobile) ont été relevées en 2017 dans le département par l'ensemble des forces de l'ordre, contre plus de 6 800 en 2016 (soit une augmentation de 33 %). Le nombre d'infractions relevées par les radars automatiques reste stable le département compte 36 radars automatiques qui ont relevé plus de 152 000 infractions à la vitesse en 2017, contre plus de 153 000 en 2016 (183 584 en 2015).

### Les suspensions administratives de permis de conduire prononcées en 2017 :

- 377 suspensions pour excès de vitesse supérieur à 40 km/h (320 en 2016)
- 778 suspensions pour alcoolémie (818 en 2016)
- 317 suspensions pour usage de stupéfiants (335 en 2016).

## La sécurité sanitaire

Les services de l'Etat opèrent des contrôles afin de protéger la santé publique.

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) exerce essentiellement des missions d'inspection et de contrôle dans les domaines de l'environnement, de l'élevage, de l'alimentation et de la consommation des produits et des services.

Elle contribue à assurer la sécurité des consommateurs et leur protection économique. Ses actions participent également au maintien de la qualité sanitaire du cheptel animal départemental et contribuent à la protection des élevages.

Les contrôleurs de la DDPP ont ainsi réalisé près de 688 inspections dans les établissements de transformation, les restaurants et les établissements de restauration collective (642 en 2016). Ils ont aussi effectué 234 prélèvements pour analyse dans le cadre du plan national de surveillance des denrées alimentaires (162 en 2016).

La DDPP contrôle également les installations classées pour la protection de l'environnement dans les secteurs de l'élevage et de l'agroalimentaire. A ce titre, 48 contrôles ont permis de veiller au respect des conditions de fonctionnement de ces installations pour limiter leur impact environnemental notamment dans les zones vulnérables du département.

Pour les autres installations classées, l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD-DREAL) a réalisé 147 visites d'inspections d'installations classées pour la protection de l'environnement et contrôlé 11 exploitations de carrières ; ces contrôles ont donné lieu à 5 arrêtés de mise en demeure.

**L'unité départementale de Saône-et-Loire a en charge le suivi d' environ 302 établissements en activité soumis à autorisation ou enregistrement dont 7 établissements SEVESO Seuil Haut.**

## La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

La poursuite de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable est toujours une priorité qui mobilise fortement les moyens de l'agence régionale de santé (ARS).

En 2017, 4 procédures supplémentaires ont été finalisées, concernant 8 captages et 8873 habitants. A cette date, 214 captages disposent d'une protection réglementaire. Ils représentent 64 % des ouvrages du département et alimentent 89% de la population départementale.



## Actions marquantes en 2017



Opération Interministérielle Vacances  
au camping municipal de Mâcon le 11 juillet 2017

## Opération Interministérielle Vacances

Chaque année à l'occasion de la période estivale, les services de l'État (ARS, direction départementale de la protection des populations, direction départementale de la cohésion sociale, forces de l'ordre) renforcent leur présence sur le terrain afin d'assurer la sécurité des touristes et de faire respecter les droits des consommateurs dans le département. Les services de l'État ont ainsi contrôlé les marchés, les restaurants, les activités de loisirs et l'hébergement de vacances autour des sites historiques et des bords de Saône.

La DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) a vérifié la conformité des établissements d'activité sportive et des accueils collectifs de mineurs. Les piscines et les baignades ont fait l'objet d'une attention particulière de l'ARS avec près de 530 analyses réalisées. 7 piscines ont dû faire l'objet d'une fermeture temporaire suite à des résultats chimiques non conformes, elles ont pu rouvrir rapidement après mise en œuvre de mesures correctives.

### 406 interventions de contrôles réalisées

- 200 avertissements,
- 44 mesures de police administratives
- 9 procès-verbaux ont été dressés à des professionnels pour manquements graves à la réglementation en vigueur (non respect de la chaîne du froid, défaut d'information du consommateur, pratique commerciale trompeuse, travail dissimulé).
- 1 restaurant a fait l'objet d'une fermeture administrative.

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Un seul évènement a été reconnu en qualité de catastrophe naturelle pour l'année 2017 : un phénomène d'inondation et de coulée de boue sur la commune de Montbellet le 10 juillet 2017.

A noter également la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au profit de la commune de Saint Bonnet-de-Cray au titre de la « sécheresse » 2016. 16 communes ont déposé une demande de reconnaissance au titre de la « sécheresse » 2017.

## La Fièvre Catarrhale Ovine

La fièvre catarrhale ovine (FCO = maladie de la langue bleue ou Bluetongue), est une maladie virale qui affecte les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages.

Elle est souvent inapparente sauf dans sa forme aiguë. Cette maladie strictement animale n'affecte pas l'homme et n'a aucune incidence sur la qualité des denrées (viande, lait, etc).

Elle n'est pas contagieuse directement d'animal à animal. 26 sérotypes viraux différents sont répertoriés dans le monde. Un cas de FCO de sérotype 4 (première apparition de ce sérotype en France continentale qui sévit en Corse depuis de nombreuses années) a été confirmé le 6 novembre 2017. Ce cas a entraîné des mesures de restriction de la circulation des animaux et la Saône-et-Loire a été incluse dans une zone réglementée imposant des contraintes à la commercialisation des animaux du département pour le marché national et pour l'export. Ces restrictions se sont poursuivies sur novembre et décembre 2017.

La situation est depuis en cours de normalisation pour les mouvements commerciaux, mais entraîne cependant des coûts supplémentaires pour les éleveurs (vaccination et dépistage).



A young man with dark hair, wearing a grey ribbed sweater, is focused on his work in a workshop. He is using a wooden-handled tool to meticulously shape a highly ornate, golden sculpture. The sculpture features intricate, swirling patterns and a central figure. The background shows a workshop environment with various tools and materials, including a wooden frame and a white board. The lighting is warm, highlighting the metallic sheen of the sculpture.

PRESERVER L'EMPLOI ET SOUTENIR LE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## Soutenir les entreprises en difficulté

*Priorités du Gouvernement, la préservation de l'emploi et le développement économique ont mobilisé les services de l'État, qui ont maintenu leurs efforts, en collaboration avec tous leurs partenaires.*

Plusieurs instances départementales se réunissent pour intervenir en soutien des entreprises en difficulté afin de maintenir l'emploi dans les territoires. Présidée par le préfet, la cellule de veille des entreprises en difficulté rassemble mensuellement les acteurs de l'économie dans le département pour apporter des solutions adaptées à la nature des difficultés des entreprises.

En cas de difficultés financières, la commission des chefs de services financiers (CCSF) est le guichet unique auprès duquel l'entreprise peut, sous certaines conditions, solliciter des délais de paiement pour ses dettes fiscales et une grande partie de ses dettes sociales en toute confidentialité.

Cette instance, réunie 12 fois en 2017, a procédé à l'examen de 30 dossiers déposés par les entreprises et accordé 28 plans de règlement des dettes fiscales et sociales permettant la préservation de 360 emplois.

En 2017, l'activité partielle a concerné 8 407 salariés : 236 307 heures ont été indemnisées pour un montant de 1 768 369 euros. L'indemnité au titre de l'activité partielle concerne principalement les TPE, et en particulier les entreprises de moins de 20 salariés. Seules 26 entreprises de plus de 50 salariés ont été concernées.

Les principaux secteurs d'activité concernés sont le bâtiment et les travaux publics ainsi que l'industrie.





## Encourager la **compétitivité** et le **développement** des entreprises

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, recherche, innovation, formation, recrutement, prospection de nouveaux marchés, transition écologique et énergétique et reconstitution de leur fonds de roulement. Au 31/12/2017, 8 761 entreprises avaient demandé à bénéficier du CICE sur les rémunérations versées au titre de l'année 2016, représentant une créance de 51,7 millions d'euros.

Durant l'année, l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE) Bourgogne-Franche-Comté a conclu avec divers partenaires des conventions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pour un montant total de 29 750€.

De surcroît, 55 250€ ont été répartis entre 9 entreprises au titre de la mise en œuvre de la prestation « Appui au conseil RH » destinée à aider les TPE/PME en développement à faire face aux problématiques inhérentes à la gestion des ressources humaines. Cette aide permet de financer 50 % du coût HT d'une prestation proposée par un consultant référencé auprès de la DIRECCTE.



*Salariés de l'entreprise BSE Electronic au Creusot*



## Accompagner les entreprises et les salariés

En matière d'amélioration des conditions de travail, les services de l'inspection du travail ont procédé à plus de 1 700 interventions au cours de l'année 2017. 415 d'entre elles concernaient le contrôle des prestations de services internationales.

Les services de renseignements en droit du travail de la DIRECCTE ont accompagné près de 18 000 personnes (salariés et employeurs) en les conseillant sur le droit du travail.

## Revitaliser le territoire

L'année 2017 a été marquée par **7 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)**, soit un nombre stable par rapport à 2016 et 2015. Les secteurs les plus touchés sont l'industrie et le BTP qui enregistrent 3 PSE chacun. 1 PSE a concerné le secteur des transports. 422 salariés ont été licenciés dans ce cadre, ce qui représente une augmentation d'un tiers par rapport à 2016, en raison de procédures importantes dans le cadre de redressements ou liquidations judiciaires.

Le nombre d'emplois supprimés dans le cadre d'un licenciement économique, hors PSE, est en nette baisse (393 licenciements économiques enregistrés en 2017 contre 1 010 en 2016).

Les entreprises appartenant à une entité employant plus de 1 000 salariés doivent conclure une convention de revitalisation avec l'État lorsqu'elles détruisent un nombre conséquent d'emplois, afin de contribuer à la création d'activités économiques nouvelles sur le territoire touché. En 2017, **2 nouvelles conventions de revitalisation** ont été conclues dans le département pour une enveloppe financière égale à 450 000€.



## Soutenir le secteur agricole

Les aides directes versées aux agriculteurs au titre de la PAC sont estimées, selon le bilan provisoire, à **139,33 millions d'euros**, versés sous la forme d'avance de trésorerie remboursable.

En 2017, **94 jeunes agriculteurs ont pu bénéficier lors de leur installation de la dotation jeune agriculteur (DJA)** pour un montant de 3,2 millions d'euros, soit une forte augmentation de 45 % du montant moyen, du fait de la mise en place de la 4ème modulation qui se substitue au dispositif des prêts bonifiés.

En matière de modernisation des bâtiments d'élevage, 282 projets ont été déposés dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations pour un montant total de 8,8 millions d'euros de subventions accordées. Parmi ces dossiers, 223 ont été retenus pour la modernisation des bâtiments d'élevage, soit un montant de 7,8 millions d'euros.



Visite officielle de M. Stéphane Travert, ministre de l'agriculture à Louhans au concours de volailles fines "Les glorieuses de Bresse" le 16 décembre 2017

## Soutenir l'emploi



### Agir pour l'insertion et l'emploi des jeunes

Pour la dernière année de mise en œuvre du dispositif, **290 emplois d'avenir** ont été signés dans le département en 2017, dont 16,6 % en CDI. L'engagement financier de l'État en la matière s'élève à 2 202 532€.

Parmi les bénéficiaires d'un emploi d'avenir, 36,6% résident en zone de revitalisation rurale (ZRR) et 18,7 % en quartier prioritaire pour la politique de la ville (QPV).

La **Garantie Jeunes** est un dispositif qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans n'étant ni en formation, ni en emploi et non diplômés. L'accompagnement prend la forme d'une phase de formation en collectif et un suivi individuel durant 12 mois, pendant lesquels les jeunes définissent leur projet professionnel et réalisent de nombreuses démarches les conduisant vers l'autonomie. En 2017, les 6 Missions locales du département ont accueillis **542 jeunes dans le cadre de la Garantie Jeunes**, dont 106 résidant en QPV.

Le financement de l'État versé aux Missions locales dans le cadre de la Garantie Jeunes s'élève à 484 000€, augmenté d'un montant conditionné aux résultats.

### Agir pour les seniors

A la fin de l'année 2017, en cumul depuis l'origine du dispositif en 2013, **918 contrats de génération ont été signés en Saône-et-Loire**. Le dispositif a été en vigueur jusqu'au 22 septembre 2018.

### Favoriser l'insertion dans l'emploi

Supprimés au second semestre 2017, les contrats uniques d'insertion (CUI) associent formation et aide financière pour faciliter l'embauche et l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, dans le secteur marchand (CIE - contrat d'initiative emploi) et non-marchand (CAE - contrat d'accompagnement dans l'emploi).

**1 759 CUI-CAE ont été conclus dans le secteur non-marchand**, pour un engagement financier de 6 123 937 euros. Dans **le secteur marchand, 180 CUI-CIE** ont été signés, pour un engagement financier de 513 024 euros.

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, 36 structures d'insertion par l'activité économique (IAE) ont fonctionné en Saône-et-Loire en 2017.

L'État a conclu des conventionnements à hauteur de 5 839 700 euros, soit une augmentation de 1,10 % par rapport à 2016 (aide au poste et fonds départemental d'insertion), menant plus de 3 000 personnes à l'emploi.

## Actions marquantes

### Accompagnement des projets d'installation des entreprises

La Prime d'Aménagement du Territoire est une aide directe à l'investissement destinée à accompagner l'implantation et le développement d'entreprises porteuses de projets créateurs d'emplois et d'activités durables dans des zones prioritaires éligibles aux aides à finalité régionale (zonage AFR). En 2017, cette aide directe de l'État a bénéficié à une entreprise à hauteur de 310 000€, ce qui a déclenché 5,24 millions d'euros d'investissement et la création de 27 emplois permanents.



### Mobilisation du service public de l'emploi en faveur des publics vulnérables et des entreprises

Les moyens de l'État ont été fortement mobilisés sur deux territoires vulnérables d'un point de vue socio-économique, le Charolais et l'Autunois, en missionnant deux démarches de GPEC territoriales. Dans tout le département, les partenaires du service public de l'emploi ont initié des actions afin d'accompagner les entreprises dans leurs recrutements les plus difficiles (filière agro-alimentaire, service à la personne, hôtellerie-restauration...) et les publics les plus vulnérables (femmes, seniors...).



### Soutien à la filière bois-forêt

Deux appels à projets régionaux ont été lancés en 2017 en matière de desserte forestière, et 3 dossiers ont été accompagnés en Saône-et-Loire pour un montant de financement de 198 708€ (crédits Etat et FEADER). En outre, un appel à projet a été lancé en matière de reboisement pour améliorer la qualité des peuplements et dynamiser la sylviculture : 13 dossiers ont été financés, pour un montant de 79 227€ (crédits Etat et Conseil régional).

## Chiffres-clés

De mai 2015 à fin décembre 2017, **1 346** jeunes ont bénéficié de la Garantie Jeunes en Saône-et-Loire. En 2017, parmi les jeunes ayant eu un accompagnement de 12 mois, **62 %** d'entre eux ont obtenu une sortie positive du dispositif (emploi, formation, création d'entreprise).

Lancée en janvier 2016, la Prime Embauche PME permettait aux entreprises de moins de 250 salariés et aux associations qui engagent un salarié rémunéré jusqu'à 1 900€ brut mensuels de bénéficier d'une prime trimestrielle de **500€** pendant les deux premières années du contrat, soit **4 000€** au total. Le dispositif a été clôturé en juin 2017. Au total, ce sont 16 457 primes qui ont été accordées en 2016 et en 2017.

En 2017, la DDT (Direction départementale des territoires) a instruit **3 500** dossiers de transports exceptionnels pour la Saône-et-Loire, soit **40 %** de tous les transports exceptionnels des 4 départements de la région Bourgogne, ce qui est révélateur de l'activité économique du département.



Visite officielle de M. Benjamin Griveaux secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances à l'entreprise Jean Perrot à Chalon-sur-Saône le 10 octobre 2017

## Focus

### Rebond du secteur industriel

Entre 2017 et 2018, le nombre d'heures autorisées en matière d'activité partielle a décliné de 44 % dans l'industrie, signe d'une certaine confiance dans l'avenir. En outre, le nombre d'heures d'activité partielle réellement consommées a baissé de 15 000h entre le dernier trimestre 2016 et le dernier trimestre 2017. Au premier trimestre 2018, le nombre de défaillance d'entreprises industrielles s'est établi à 93 soit 63 de moins qu'au premier trimestre 2017.

Si l'emploi permanent dans l'industrie a plutôt décliné sur l'ensemble de l'année 2017, une inflexion à la hausse est apparue sur le dernier trimestre 2017, témoin d'un certain rebond d'activité, que confirme la hausse très importante de l'emploi intérimaire. La moitié des intérimaires du département sont employés dans l'industrie. En matière d'investissements dans le domaine industriel, les pouvoirs publics ont accompagné fortement 3 projets éligibles au Programme Investissement d'Avenir national en 2017: LDC Branges, pour un montant de 3 millions d'euros, Mecateam Campus avec 2,2 millions d'euros et Extrusel, qui a bénéficié de 810 000€.





AGIR EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES



## La réorganisation territoriale

### La poursuite de la rationalisation de la carte intercommunale (pour une meilleure gouvernance)

A la suite de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Saône-et-Loire adopté en 2016, le nombre d'EPCIFP (Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre) est passé au 1er janvier 2017 de 31 à 19, soit une baisse de 39 %.

Depuis, le paysage intercommunal à fiscalité propre est composé de :

- 1 communauté urbaine ;
- 2 communautés d'agglomération ;
- 16 communautés de communes.

Depuis la mise en œuvre de ce schéma, le paysage intercommunal à fiscalité propre a connu une seule modification avec, au 1er janvier 2018, le retrait de la commune de Sainte-Croix de la communauté de communes Terres de Bresse et son adhésion à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'. Ces mesures ont entraîné des modifications de périmètres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP) non prévues au SDCI. La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), consultée le 11 décembre 2017, a rendu un avis favorable sur ces projets.



Broye-le-Bourg

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du SDCI, les syndicats intercommunaux et mixtes ont fait l'objet de :

- 3 fusions et 7 dissolutions prescrites par le SDCI ;
- 7 dissolutions, conséquences des mesures relatives aux EPCIFP.

Le nombre de structures intercommunales sans fiscalité propre est ainsi passé de 168 à 150 au 1er janvier 2017, soit une baisse de 11 %, puis à 148 au 1er janvier 2018.

## Le transfert de nouvelles compétences obligatoires au niveau intercommunal

Depuis le 1er janvier 2017, en application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit, pour l'ensemble des zones d'activités se trouvant sur leur périmètre, la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. À cette même date, les zones d'activités économiques ont fait l'objet, de façon automatique et de droit, d'une mise à disposition des communautés concernées. Un transfert de propriété peut cependant être décidé afin de permettre aux communautés d'exercer pleinement cette nouvelle compétence.

Une autre compétence obligatoire, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 et confiée au niveau intercommunal depuis le 1er janvier 2018. Afin de préparer au mieux la prise de cette nouvelle compétence, plusieurs études ont été lancées, ou préparées, en 2017 par les EPCIFP. L'objectif est d'aboutir à une rationalisation des syndicats de rivière sur le territoire et d'assurer une certaine cohérence entre ces syndicats, amenés à évoluer, et les bassins versants.

Seul un syndicat de rivière a été dissous de plein droit au 1er janvier 2018 du fait de la prise de compétence GEMAPI par les EPCIFP (syndicat intercommunal d'aménagement de la Chapelle-de-Guinchay).



Savigny-sur-Crosne

## Le soutien apporté par l'Etat aux investissements publics

Dans le cadre du soutien à l'investissement public local, le Gouvernement a créé, au titre de 2017, pour la 2ème année consécutive, une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements de 1,2 milliard d'euros, soit 200 000 euros de plus qu'en 2016.

En 2017, ce fonds se compose d'une part, d'une augmentation de 380 millions € des crédits de la DETR par rapport à 2014, qui sont ainsi portés à 996 M€ (816 M€ en 2016) et, d'autre part, d'une nouvelle dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dotée en 2017 de 816 M€ (dont 600 M€ destinés à l'enveloppe 1 dédiée aux grandes priorités d'investissement et 216 M€ destinés aux contrats de ruralité.). Cette dotation était de 800 M€ en 2016.

En Saône-et-Loire, ces dispositifs ont permis en 2017 de mobiliser une enveloppe globale de près de 18,9 M€ pour 313 projets décomposée comme suit :

- DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) : 13,414 M€
- DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) enveloppe 1 : 3,507 M€
- DSIL enveloppe dédiée contrat de ruralité : 1,970 M€

Les projets financés représentent un montant global d'investissement de plus de 86 M€ relevant notamment des domaines suivants : développement économique et maintien de l'emploi, services publics en milieu rural, maisons de santé, travaux de mises aux normes et d'économie d'énergie et équipements scolaires et périscolaires.

(1) Si l'on compare les seules enveloppes DETR, on constate une augmentation de 53 % entre 2014 et 2017. Si l'on ajoute la DSIL, on constate que le soutien financier de l'État à l'investissement des collectivités a plus que doublé. Cette tendance se confirme en 2018, avec une enveloppe DETR 2018 de 13,9 M€, et une enveloppe DSIL 2018 de près de 5,4 M€, soit un soutien global de plus de 19 M€ au profit des collectivités locales.



## FOCUS sur les contrats de ruralité nouvel outil 2017 confirmant l'action résolue de l'Etat en faveur des territoires ruraux et d'un aménagement du territoire équilibré

Ces contrats constituent de véritables documents intégrateurs de l'ensemble des politiques en faveur des ruralités (dont le développement économique et touristique), permettent de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire partagé et opérationnel et de coordonner les outils et moyens existants. Pour financer ces dispositifs, le Gouvernement a renforcé le soutien à l'investissement public local via la reconduction, pour la 2ème année, d'une dotation de soutien à l'investissement local (en y intégrant une enveloppe dédiée contrat de ruralité) et l'augmentation de l'enveloppe DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

6 contrats de ruralité ont été signés pour un montant de près de 2 M€ au bénéfice du FSIL.

### Répartition du FSIL dédié contrat de ruralité

Structures porteuses d'un contrat de ruralité	Montant FSIL contrat de ruralité après reprise d'AE
Charolais Brionnais	668 000,00 €
Grand Autunois Morvan	400 000,00 €
Pays de la Bresse Bourguignonne	300 000,00 €
Pays Chalonnais	300 000,00 €
Pays Sud Bourgogne	203 662,00 €
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau	98 000,00 €

Par ailleurs, une nouvelle sélection de projets présentés au titre du contrat de plan Etat /Région, volet territorial a permis d'accompagner, en 2017, 12 opérations pour un montant de 695 354 € via des subventions FNADT.

Enfin, 195 opérations ont été financées pour un montant de 948 264 € dans le cadre des TDIL (travaux divers d'intérêt local).

### Le soutien aux maisons de services publics (MSAP)

Le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) a reconduit en 2017 le dispositif de soutien au fonctionnement des MSAP en permettant le financement à hauteur de 50 % de ces structures via le FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) et le FIO (fonds interopérateurs mis en place en 2016). En 2017, les 19 MSAP de Saône-et-Loire ont bénéficié d'un soutien financier global de 384 402 € (194 769 € au titre du FNADT et 189 633 € au titre du FIO).



Vergisson

## Aménager et développer durablement le territoire

### La planification de l'urbanisme

L'Etat veille à la prise en compte, dans les documents d'urbanisme :

- les risques, notamment ceux liés aux inondations
- les enjeux agricoles, environnementaux, et de préservation de secteurs sensibles tels les zones humides.

Cela passe par une planification à une échelle cohérente notamment via le schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou encore le PLU intercommunal (PLUi).

La DDT (Direction départementale des territoires) s'est impliquée dans l'accompagnement des collectivités en matière d'émergence de PLUi et dans le conseil sur les changements d'échelle de réflexions. En 2017, la DDT a accompagné 62 procédures d'urbanisme dont 3 élaborations de schémas de cohérence territoriale (SCoT), 1 révision de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant SCoT, 17 élaborations ou révisions de PLU communaux et 11 élaborations de PLU intercommunaux (le nombre de procédures est en baisse passant de 62 en 2017 contre 90 en 2016).

L'édition 2017 de l'appel à candidature « plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUi) du ministère de la Cohésion des territoires a distingué 21 démarches exemplaires qui seront récompensées à hauteur de 50 000 euros maximum. Une intercommunalité a été désignée lauréate de cet appel à projets et bénéficiera à ce titre, de 43 000 € pour l'élaboration de son PLU intercommunal : la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, retenue pour avoir fait preuve d'innovation afin de pallier des difficultés territoriales particulières.

En matière de conception et de révision des documents d'urbanisme, l'enveloppe DGD de 213 868 € a permis d'apporter un concours financier à une nouvelle élaboration de PLU intercommunal et quatre extensions de périmètre de PLUi suite au nouveau schéma de coopération intercommunale, intervenu le 1er janvier 2017. 3 500 instructions d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.) ont été traitées par les services de la DDT au cours de l'année 2017. Enfin, la DDT a poursuivi l'accompagnement des agents de la filière ADS (Application du droit des sols) qui ont repris, en application des lois ALUR et NOTRe, l'instruction des autorisations d'urbanisme de certaines communes.

### Favoriser l'habitat durable

Les aides de l'Etat consacrées au logement social se sont élevées à 199 425€ s'ajoutant aux aides indirectes liées au conventionnement APL (Aide personnalisée au logement) (TVA à taux réduit, exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties- TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties), prêts bonifiés).

Par ailleurs, les aides ANAH aux propriétaires faisant des travaux dans leur logement se sont élevées à 6 573 155 €.



La Saône à Tournus



*Inondation à Mâcon*

## La prévention des risques

Reconnu comme le principal risque naturel majeur en France, le risque inondation en Saône-et-Loire est particulièrement présent, près de la moitié des communes, dont les principales agglomérations du département, étant concernées.

Pour y faire face, différents dispositifs de prévention et de gestion ont été mis en oeuvre et ont fortement évolué au cours de ces dernières décennies pour répondre aux conséquences dommageables d'événements de grande ampleur.

La procédure de révision des PPRi (Plan de prévention du risque inondation) s'est poursuivie en 2017 pour 11 communes au nord de Chalon et de 6 communes autour de Digoïn. Par ailleurs, deux exercices inondation ont été organisés dans le cadre de la mission « Référent Départemental Inondation » ainsi que des formations spécifiques destinées aux cadres d'astreinte.

Par ailleurs, afin de sensibiliser le grand public sur le risque inondation, les services de l'État en partenariat avec l'Observatoire, ont organisé une exposition sur le thème les inondations de la Loire à Digoïn. Cette exposition s'est déroulée sur 6 semaines et a accueilli plusieurs centaines de visiteurs.

## Favoriser la transition énergétique

### Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Lauréats de l'appel à initiatives du même nom, ils sont considérés comme territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Des conventions ont été signées de 2015 à 2017 impliquant 8 territoires, dont le Chalonnais, la communauté urbaine Creusot-Montceau et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, soit une part significative de la population du département. Le total des conventions porte sur 6,2 millions € de subventions, pour 12,5 millions € d'investissements.

En début d'année 2017, la DDT a soutenu les démarches des territoires qui ont signé les dernières conventions, en particulier celle de la communauté de communes La Clayette-Chauffailles en Brionnais. En fin d'année, la DDT a relayé auprès des élus locaux et du niveau régional (DREAL) les nouvelles conditions de gestion des conventions en clarifiant leur application locale.



*Vignoble dans le Mâconnais*



Visite officielle de Mme Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports le 11 janvier 2018 sur la section en travaux Paray-Charolles de la RCEA



## Favoriser la mobilité

### Poursuite de l'accélération du programme d'aménagement de la RCEA en 2017

Depuis le début du programme d'accélération en 2015, l'ensemble des travaux entrepris fin 2017 représente un coût total de près de 140 millions €. Au-delà de leur intérêt pour la fluidification et la sécurisation de cet axe, ils constituent une contribution significative au soutien de l'activité locale dans les Travaux Publics.

Avec des conditions d'exploitation sous chantier délicates liées au maintien de la circulation sur les sections en cours d'aménagement, l'ensemble des acteurs (DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement- Bourgogne Franche-Comté en tant que Maître d'Ouvrage, DIR Centre-Est -Direction interdépartementale des routes- et les entreprises) ont poursuivi leurs efforts pour être au rendez-vous des mises en service effectives des sections en travaux dans le respect des calendriers attendus.

Avec des mises en service en mars pour Paray-le-Monial - RD 25, en septembre pour RN70 - RN 80 et en novembre pour Blanzay-Montchanin, ce sont près de 10 km de 2 x 2 voies nouvellement aménagées qui ont pu être livrés à la circulation en 2017.

L'organisation de ces opérations s'est poursuivie avec la volonté de limiter la gêne occasionnée

tout en veillant à la sécurité des usagers et des agents des entreprises travaillant sur les chantiers, au respect de l'environnement et à la limitation des nuisances occasionnées aux riverains.

Au cours de l'année 2017, les études et procédures nécessaires au démarrage des travaux ont été réalisées pour les sections Prissé-Charnay et de la Chapelle-du-Mont-De-France avec des perspectives de travaux dès le début de 2018 pour Prissé-Charnay (réalisation de protections phoniques) et l'engagement d'une première tranche de travaux à fin 2018 pour la Chapelle-du-Mont-De-France.

En parallèle, pour des opérations prévues dans la deuxième phase, l'État a poursuivi le travail de concertation avec les collectivités territoriales pour établir des programmes de travaux moins routiers et plus en cohérence avec les attentes des interlocuteurs locaux, en intégrant notamment des problématiques de desserte et d'échanges et de prise en compte des modes doux. Ceci est en particulier le cas pour les opérations de Montceau - Blanzay et Clermain-Brandon pour lesquelles des mises en chantier pourraient commencer dès 2019.

#### Chiffre clé

**50 millions €** : montant des opérations engagées en 2017 dans la poursuite des sections en travaux et dans les mises en chantier pour deux nouvelles sections Paray-le-Monial - Charolles et le créneau de Gélard entre Paray-le-Monial et Ciry-le-Noble.

## Valoriser le patrimoine et la culture

La Saône-et-Loire compte 616 édifices protégés au titre des monuments historiques.

En 2017, la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) Bourgogne Franche-Comté a alloué aux propriétaires d'édifices n'appartenant pas à l'État :

- 243 332 € pour l'entretien courant ;

- 1 687 387 € pour la restauration, et notamment la fin des travaux du cloître de Chalon-sur-Saône, la première tranche de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent à Mâcon, les tranches 2 et 3 de l'église de Touches à Mercurey, le portail de l'ancienne collégiale Saint-Hilaire à Semur-en-Brionnais, l'ancienne église Saint-Julien à Sennecey-le-Grand, le prieuré d'Anzy-le-Duc, le château de Brancion, les écuries de Saint-Bonnet-de-Joux, l'église de Clessé, et le château de Morlet. En moyenne, les aides de l'État se sont élevées à 40 % pour les bâtiments classés et 30 % pour les inscrits.

S'agissant du patrimoine de l'État, 97 105, 20 € ont été affectés, notamment à des travaux d'amélioration de la sécurité au sein de la cathédrale d'Autun. De plus, 1 845 774,00 € ont été engagés pour la poursuite du schéma directeur de la restauration et la mise en valeur des intérieurs de la cathédrale d'Autun, portant sur la restauration du transept et de la nef, l'orgue de chœur et la détection incendie. L'orgue est en cours de réparation, les travaux prendront fin en juin 2019.

Enfin, la commission des biens UNESCO a émis un avis favorable pour l'inscription sur la liste indicative de la France du dossier de candidature porté par le Pays Charolais-Brionnais. Les membres de la commission ont souligné que le paysage culturel de l'élevage bovin charolais constitue un véritable enjeu à la fois scientifique et sociétal, en raison de son intérêt pour l'histoire de l'alimentation mondiale et pour celle des relations entre un territoire, son élevage et ses éléments constitutifs.



Château de Brancion



GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES



L'État demeure le garant des politiques de réduction des inégalités territoriales et mène des interventions volontaristes au profit des publics les plus précaires, tout en assurant sa mission de protection des personnes en difficulté ou en danger.

En 2017, les services ont continué à mettre en œuvre leurs dispositifs d'intervention dans les domaines du logement, de la politique de la ville, de la lutte contre les violences faites aux femmes, tout en favorisant le recours à des méthodes participatives ouvertes à l'ensemble des acteurs du territoire.

Facteur de cohésion, la refondation de l'école, engagée dès 2013, s'est poursuivie, en permettant plus de souplesse aux acteurs locaux en matière d'organisation des rythmes scolaires.



## Engagement, expression et citoyenneté des jeunes : le service civique

En 2017, les services de l'État ont mis l'accent sur la qualité des missions de service civique proposées aux jeunes. En outre, un comité départemental de coordination réunissant l'ensemble des services de l'État a été mis en place afin d'améliorer la gouvernance territoriale du dispositif. Au 31 décembre 2017, 290 contrats d'engagement en service civique ont été signés dont 104 dans le cadre d'un agrément local et 186 dans le cadre d'un agrément national.

Ces missions représentent un engagement financier de l'État de 1 876 900 €. Les collectivités territoriales ont proposé 33 missions, pour 15 contrats signés. Les administrations, elles, ont accueilli 102 jeunes, au titre des programmes interministériels. Depuis le lancement du service civique en 2010, 969 volontaires ont réalisé une mission d'intérêt général dans le département.

## Politique de la ville

Cette politique publique, redéfinie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est déployée auprès de 25 218 habitants de 13 quartiers prioritaires situés dans 6 communes de Saône-et-Loire. Elle prend la forme d'une contractualisation entre l'État, les collectivités locales et un certain nombre d'opérateurs. Quatre contrats de ville ont été signés par le préfet, les élus et l'ensemble des partenaires, en 2015, à l'échelle de quatre EPCI : communauté de communes du Grand Autunois Morvan, Maconnaise Beaujolaise Agglomération, Grand Chalon et Communauté urbaine Creusot Montceau.

Le budget global de l'ensemble des dispositifs relatifs à la politique de la ville s'est élevé en 2017 à 915 055 €. Dans ce cadre, 218 dossiers ont été instruits et 138 projets financés. Par ailleurs, le CGET finance, sous forme de contrats aidés, 17 postes d'adultes-relais (au 31 décembre 2017). Ces professionnels, employés par des associations ou des collectivités territoriales, effectuent des missions de médiation sociale au sein des quartiers prioritaires. Le soutien de l'Etat correspond à une aide au poste représentant 324 904 €.

Au cours de l'année 2017, deux rencontres départementales ont été organisées par la DDCS :  
- en avril 2017, une rencontre territoriale des acteurs locaux de la politique de la ville réunissant 49 participants visant à soutenir la vie associative;  
- en mai 2017, une rencontre départementale des adultes-relais à Mâcon, avec le préfet et le secrétaire général de la préfecture, réalisée sous forme d'ateliers : formation qualification professionnelle et bilan d'activités des adultes-relais.



## Favoriser l'accès aux activités physiques et sportives

La DDCS soutient les projets associatifs proposant des séances d'activités physiques et sportives aux populations les plus éloignées de la pratique sportive ou résidant sur des territoires prioritaires identifiés en Saône-et-Loire. Ces projets permettent de favoriser la pratique sportive pour les femmes, les personnes porteuses de handicaps et les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des communes classées en zone de revitalisation rurale. 179 associations sportives départementales et locales ont bénéficié à ce titre de 901 526 € du centre national pour le développement du sport (CNDS).

## Prévenir les expulsions locatives et faciliter l'accès au logement

L'ensemble des 6 commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) territoriales a examiné 989 dossiers en 2017, soit une baisse de 7 % par rapport à 2016. L'année 2017 a permis aux CCAPEX territoriales de s'approprier l'outil EXPLOC favorisant la contribution de tous les partenaires par le partage d'informations et l'interfaçage. L'objectif est de recueillir les informations nécessaires à la mise en œuvre conjuguée des actions de prévention adaptées. La commission du droit au logement opposable (DALO) a permis, au total, 14 relogements sur 46 recours déposés. En matière de logement social, la DDT a agréé 162 logements PLUS (prêt locatif à usage social), PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) et PLS (prêt locatif social) en 2017. Une part minimale de PLA-I, représentant 39 logements, est imposée aux bailleurs afin de garantir des loyers très inférieurs aux prix du marché aux familles les plus modestes.

Par ailleurs, un EHPAD, un foyer pour adultes handicapés et 3 résidences seniors ont reçu un agrément PLS pour un équivalent de 232 places. Enfin, 30 prêts sociaux de location-accession ont été accordés afin de promouvoir l'accession sociale à la propriété.

## Vie associative et citoyenneté

La DDCS assure la promotion de la vie associative en accompagnant toutes les associations quel que soit leur champ d'activité. Elle participe à la promotion des dispositifs de soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles. Les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) contribuent à l'information des responsables associatifs en matière de fonctionnement et de gestion de leur association. En 2017, les aides au dispositif pour la jeunesse et à l'éducation populaire (JEP) se sont élevées à 194 000 €.



## Favoriser la politique sociale du logement

La DDCS contribue à la mise en œuvre de la politique sociale du logement et du droit au logement en articulation avec l'ensemble des dispositifs existants relevant de l'État et de ses partenaires.

Elle co-anime avec le conseil départemental, le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) en veillant à repérer et prendre en compte les besoins des publics défavorisés, en favorisant la fluidité de l'hébergement vers le logement, en mobilisant le contingent pour le logement des demandeurs prioritaires, en négociant avec les bailleurs sociaux les objectifs de l'accord collectif départemental et des conventions de réservation du contingent préfectoral, et en suivant leur réalisation effective en faveur des publics prioritaires.

Différents échanges ont été menés au cours de l'année 2016 en inter-bailleurs sur l'élaboration de nouvelles conventions de réservation. En 2017, une convention modèle a été présentée à l'ensemble des bailleurs sociaux. Par la suite, chaque convention a été signée par le préfet et le bailleur social. Ces conventions identifient le nombre de logements mobilisables annuellement par le préfet pour chaque bailleur et les conditions de mobilisation de ces logements.

## Fait marquant

La délégation locale de l'Anah a fait partie de la première vague nationale de simplification et de dématérialisation des procédures d'instruction des dossiers. À compter d'octobre, la plate-forme de demande de subvention dématérialisée « [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) » a été ouverte pour les usagers de Saône-et-Loire avec la généralisation de la dématérialisation pour tout dossier à compter du 1er janvier 2018.

## Chiffres clés

**10 950 000€** est le montant des travaux d'amélioration énergétique générés par le programme Habiter mieux pour les **501** dossiers financés par l'Anah en 2017

Ce programme permet une économie d'énergie de **42%** par logement. Le nombre de dossiers « habiter mieux » a augmenté de **+48 %** en 2017 par rapport à 2016.



Rue Carnot / Sigogne à Mâcon

## Accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés

En 2017, l'engagement financier de l'Etat au titre de l'immigration et de l'asile s'est élevé à 4 247 363€ dont 2 317 885€ pour le fonctionnement de trois CADA (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile), soit 330 places, 1 211 130 € pour le fonctionnement de deux structures HUDA (hébergement d'urgence pour demandeur d'asile), soit 107 places et 657 451 € pour le fonctionnement de deux CAO (Centres d'accueil et d'orientation) soit 55 places. Par ailleurs, deux structures PRADHA (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile) ont ouvert au cours du deuxième semestre avec 164 places.

59 000€ ont été accordés aux communes pour l'accueil des familles réfugiées d'origine syriennes ou afghanes, ayant obtenu leur statut par le Haut Comité aux Réfugiés (HCR) (59 personnes).

## Prise en charge des publics en errance

En 2017, l'engagement financier de l'Etat au titre du dispositif de lutte contre l'exclusion s'est élevé à 8 093 931 € dont 448 525 € au titre de l'Aide au logement temporaire, 56 705 € pour le paiement des dettes d'hébergement d'urgence, 4 357 325 € au titre de la dotation globale de financement de 379 places en CHRS (5 CHRS en Saône-et-Loire) et 205 680 € au titre de la prise en charge de 37 jeunes majeurs étrangers isolés sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) orientés par le Conseil départemental. L'engagement total de l'Etat en Saône-et-Loire, sur ce programme avait été de 7 992 260 € en 2016 soit une augmentation de 1,27 %.

Par ailleurs, des financements ont été accordés à la DDCS pour la pérennisation, sur l'ensemble de l'année, de 7 places hivernales d'hébergement d'urgence.

## Protection juridique des personnes majeures protégées

En 2017, le maillage territorial, la consolidation ainsi que l'amélioration qualitative du service rendu se sont poursuivis concernant les trois services tutélaires (le Pont, l'UDAF 71 et l'antenne chalonnaise de Sauvegarde 71). La dotation globale de financement de 6 270 000€ pour les trois services tutélaires a été reconduite à volume constant, qui s'est opérée néanmoins par le biais d'une reprise d'excédents comptables sur les budgets des structures d'un montant de 111 000 €. Suite à un appel à projet pour lequel l'UDAF 71 et Sauvegarde 71 ont fait acte de candidature, un soutien financier de 78 000 € a été accordé pour promouvoir le dispositif d'accompagnement et de soutien des tuteurs familiaux, qui bénéficiera notamment aux proches des résidents d'EHPAD.

En 2017, le nombre de mandataires individuels a légèrement baissé, passant de 22 à 19, suite à un départ en retraite et à 2 démissions pour convenance personnelle.



## La politique de l'égalité homme/femme mise en œuvre

Les réseaux VIF accompagnent les victimes de violences intra-familiales de la prise de la plainte, la mise en sécurité à l'accompagnement social et juridique. Un maillage territorial se met en place en Saône-et-Loire, initié et coordonné par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. En 2017, 7 réseaux existent sur l'ensemble du territoire saône-et-loirien : Le Creusot, Montceau-les-Mines, le VIF du CISPD Mâconnais/Beaujolais, Autun, Bourbon-Lancy, Tournus et Chalon-sur-Saône.

En novembre pour la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, a été organisé un colloque sur le thème des violences sexistes au Creusot avec 250 professionnels du département présents.

L'accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales en Saône-et-Loire a accueilli 182 femmes en 2017 (contre 180 en 2016).

Le service a effectué l'évaluation et l'orientation de 32 demandes d'hébergement en lien avec le SIAO (services intégrés d'accueil et d'orientation). L'accompagnement psychologique a concerné 25 femmes.

En matière de création d'entreprises, 19 porteuses de projets d'entreprises ont été financées (soit 31,5 % des entreprises financées en Bourgogne) dont 11 dans le cadre du Fonds de Garantie à l'initiative des Femmes, pour un total de prêts à hauteur de 724 450 € (soit 20,84 % des prêts garantis en Bourgogne). 9 prêts Nacre ont également été accordés.



## L'offre scolaire et éducative

sociales, culturelles ou linguistiques, éloignées de la culture scolaire.

Dans le département, l'accueil de ces très jeunes enfants est développé en priorité dans les secteurs de l'éducation prioritaire et les secteurs ruraux isolés.

### Adapter les rythmes scolaires dans le premier degré

A partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours. L'introduction de cette nouvelle dérogation donne davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves. Les communes qui souhaitaient modifier leur rythme scolaire, ont adressé à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) une demande, après s'être assurées d'un consensus de la communauté éducative sur le territoire concerné. Les demandes ont été étudiées par l'inspecteur d'académie qui s'est notamment attaché à ce que l'organisation des transports scolaires ne soit pas impactée par la décision. Pour les écoles qui ont conservé un rythme hebdomadaire de 4,5 jours ayant rédigé un projet éducatif territorial (PEDT), le fonds de soutien aux activités périscolaires a été maintenu.

#### Quelques repères

A la rentrée 2017, le département comptait **32** dispositifs moins de trois ans, dont **6** en Éducation prioritaire et **14** en zone de revitalisation rurale (ZRR). Au total, **370** enfants en bénéficiaient à la rentrée 2017

### L'expérimentation du dédoublement des CP en éducation prioritaire

Le département ne compte pas d'école en REP +. Pour autant, une expérimentation est menée depuis la rentrée 2017 à l'école Jules Ferry à Mâcon. Cette école est rattachée au REP du collège Schuman qui accueillait, à la rentrée 2017, 401 élèves à Mâcon (écoles du secteur). L'école Jules Ferry bénéficie d'une antenne du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASSED) dans l'école.

Cette expérimentation a bénéficié d'un accompagnement avec des formations inscrites au plan académique de formation, des groupes de travail pilotés par les inspecteurs du 1er degré, un projet de recherche qualitatif. Des évaluations au cours de l'année ont permis de recueillir les acquisitions des élèves. L'utilisation d'outils numériques permettent de favoriser l'apprentissage de la lecture, de la compréhension et la production de textes.

#### Quelques repères

Pour le département, à la rentrée 2017 :

**287** écoles sur **577**, sont concernées par la semaine de 4 jours, soit **49,74 %**. Cela représente **43,38 %** des élèves.

**290** écoles sur **577** soit **50,26 %**, sont concernées par la semaine de 4,5 jours. Cela représente **56,62 %** des élèves.

### Le « dispositif moins de 3 ans »

Axe essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école entreprise dès 2013, le « dispositif moins de 3 ans » permet la scolarisation en maternelle de jeunes enfants, dans des conditions adaptées à leurs besoins. C'est un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, plus particulièrement pour les enfants dont les familles sont, pour des raisons



## Quelques repères

Rentrée 2017 : dédoublement en REP+

Rentrée 2018 : généralisation de la mesure : les classes de CP et REP et de CE1 en REP + devront être dédoublées

Rentrée 2019 : dédoublement des classes de CE1 en REP

## Mise en place du programme "Devoirs faits"

Après les congés scolaires d'automne 2017, il a été proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée consacré à leur travail personnel. Comme dans le reste de l'Académie de Dijon, chacun des 51 collèges du département propose une organisation adaptée à ses caractéristiques. Fondée sur le volontariat des élèves, cette étude, dont la durée peut aller jusqu'à 4 heures hebdomadaires, est gratuite. Le dispositif est piloté par les enseignants afin d'assurer une continuité avec les cours tout en veillant à maintenir le lien avec les familles à propos du travail de leurs élèves. D'autres intervenants peuvent également être associés à la démarche. Cette offre est conçue pour chaque collège en fonction des besoins des élèves, de façon à :

- favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets,
- contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

## La poursuite de la réforme du collège

La réforme du collège entreprise à la rentrée 2016 s'est ouverte en 2017 à une nouvelle étape afin de donner encore davantage d'autonomie aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs enseignements. Les établissements ont pu ainsi enrichir leur offre d'enseignement et mieux les adapter aux profils de tous les élèves afin qu'ils réussissent.

L'interdisciplinarité a été maintenue, tout comme l'accompagnement personnalisé des élèves, tandis que des projets éducatifs propres à chaque établissement sont encouragés. En dehors des volumes d'horaires des enseignements obligatoires (qui ne changent pas), une dotation horaire de 3 heures par semaine et par division a continué d'être mise à disposition des établissements afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes. Cette dotation a également pu être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs. Cette nouvelle étape vise particulièrement à consolider la place des langues vivantes ou anciennes au collège.



# GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## Chiffres

84 403 370 €, c'est le budget de l'Éducation nationale en Saône-et-Loire en 2017

### A la rentrée 2017

L'enseignement public comptait **577** écoles, **51** collèges, **21** lycées, et **1** EREA (établissement régional d'enseignement adapté).

L'enseignement privé sous contrat comptait quant à lui **23** écoles, **10** collèges et **5** lycées. Dans le 1er degré, **1** emploi à temps plein (ETP) est consacré à la coordination de la scolarisation des élèves malades ou accidentés, via le SAPAD (service d'assistance pédagogique à domicile).

De la maternelle à la classe préparatoire, **83 420** élèves sont scolarisés dans l'enseignement public et **9 546** dans l'enseignement privé sous contrat. L'ESPE de Mâcon formait **178** étudiants au métier de professeur des écoles (**64** en Master 1 et **114** en Master 2).

## Quelques repères départementaux

### A la rentrée 2017

Il y a **31** classes bilingues  
**5** langues vivantes différentes sont enseignées dans les collèges publics du département  
 Le latin était proposé dans tous les collèges du département.  
**9** établissements proposaient le grec ancien en 3ème.

*Visite officielle de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées au lycée militaire d'Autun le 12 septembre 2017*



## Tableau des effectifs élèves

	Public		Privé		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Premier degré	45 553	45 085	3 926	3 975	49 479	49 060
Second degré	37 031	36 936	6 522	6 263	43 553	43 199
Enseignement supérieur**	3 208	3 196	274	216	3 482	3 412
Total	85 792	85 217	10 722	10 454	96 514	95 671

\*\* : les classes post bac, les classes préparatoires et les établissements d'enseignement supérieur public (IUT, ESPE)

## Les résultats aux examens

	2017		2016
	admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)
Diplôme national du Brevet (DNB)	5 798	91,4	88,2
Baccalauréat général	2 623	92,7	92,4
Baccalauréat technologique	872	92,1	91,3
Baccalauréat professionnel	1 187	83,7	82,1



UN ÉTAT MODERNISÉ AU SERVICE DES USAGERS ET  
DES COLLECTIVITÉS



Dans un contexte de réforme de l'administration territoriale et de maîtrise de la dépense publique, l'État poursuit son travail de modernisation de l'action publique, afin de simplifier les démarches administratives, de personnaliser les services et de dématérialiser les procédures. Ainsi, les services de l'État se mobilisent, dans un souci de qualité du service rendu, en s'appuyant sur l'opportunité que le numérique offre en termes de réactivité et de simplification.

## Simplifications et nouveaux Outils

### Permis de conduire

La réforme du permis de conduire s'est poursuivie en 2017 :

- fin de l'externalisation des examens du code de la route vers les opérateurs La Poste, SGS, Dekra et Véritas qui couvrent l'ensemble du territoire,
- poursuite de l'amélioration du délai d'attente entre deux examens dans le département. Ce dernier est passé de 79 jours en 2013 (année précédant la mise en place des premières mesures de la réforme du permis de conduire), à 43 jours en 2017, en dessous de l'objectif de 45 jours fixé par le ministre de l'intérieur.
- modernisation des examens avec la mise en place de tablettes plus performantes, permettant une transmission des informations plus rapide et plus sécurisée.

### Fiabiliser l'actualisation des données géographiques mises à disposition concernant la démarche APPO

(approche participative des processus opérationnels)

Une démarche qualité mise en œuvre au sein de la DDT a permis d'identifier les données utilisées par les services afin d'en garantir les mises à jour et d'archiver celles devenues obsolètes. Les producteurs de ces données ont été identifiés et chargés d'actualiser régulièrement les couches géographiques dont ils ont la responsabilité.

Des outils de gestion et des indicateurs ont été mis en place afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation définie et de mettre à disposition en interne et en externe un patrimoine de données pertinent et fiable.

### L'autorisation unique environnementale

Elle est applicable depuis le 1er mars 2017 et les premiers dossiers ont été instruits selon ce nouveau dispositif. Les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les installations classées pour la protection de l'environnement et les installations, ouvrages, travaux et activités soumises à autorisation sont fusionnées au sein d'une unique autorisation environnementale. Celle-ci met l'accent sur la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet.

L'autorisation unique environnementale inclut l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables et relevant des différents codes :

- Code de l'environnement : autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA), autorisation spéciale au titre de la législation des réserves naturelles nationales ou des réserves naturelles de Corse, autorisation spéciale au titre de la législation des sites classés, dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM), agrément des installations de traitement des déchets ; déclaration IOTA ; enregistrement et déclaration ICPE.
- Code forestier : autorisation de défrichement.
- Code de l'énergie : autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité.
- Code des transports, code de la défense et code du patrimoine : autorisation pour l'établissement d'éoliennes.

L'autorisation est demandée en une seule fois par le maître d'ouvrage. Ainsi, il dispose d'un interlocuteur unique qui est :

- le service de l'État chargé de la police de l'eau, pour les projets qui relèvent principalement du régime des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA),
- le service de l'État chargé de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour les projets qui en relèvent principalement.

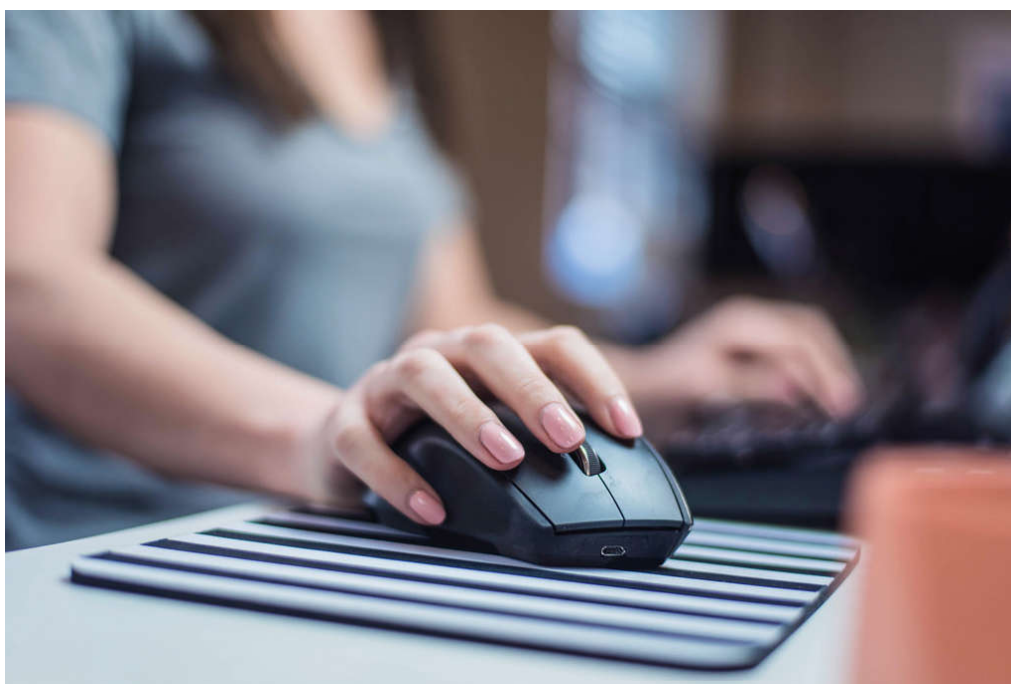
## Développement des télédéclarations

### Installations classées pour la protection de l'environnement

Pour les installations classées soumises à simple déclaration, un dispositif de déclaration en ligne a été mis en place au 1er janvier 2016, les entreprises ou exploitations d'élevage conservant le choix entre la procédure dématérialisée et la procédure papier jusqu'en 2020. En 2016, première année de fonctionnement du dispositif, 36 % des dossiers étaient déjà télétransmis. En 2017, plus de 90 % des procédures de déclarations se sont effectuées par voie dématérialisée, alors même que la téléprocédure reste facultative.

### Associations

Le nombre de télédéclarations effectué en 2017 pour l'enregistrement des créations, modifications et dissolutions d'associations sur l'ensemble du département s'élève à 607, soit 24 % de plus qu'en 2016 (490). Ce chiffre reste néanmoins relativement faible par rapport au nombre total de dossiers, 3871.



## Les évolutions des services des finances publiques

La mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS) au 1er janvier 2019 constitue une réforme d'ampleur du recouvrement de l'impôt sur le revenu et créera un progrès pour la lisibilité et l'adaptation de l'impôt à la réalité de la situation de chaque contribuable ; des tests sont poursuivis en 2017 et en 2018.

Les enseignements de la phase d'audit et des premières expérimentations réalisées en 2017 ont conduit à aménager la réforme prévue dans la loi de finances 2017 et à reporter sa mise en œuvre au 1er janvier 2019. Le dispositif initial envisagé a ainsi été renforcé de mesures d'accompagnement et de simplification pour toutes les parties prenantes : collecteurs de la sphère publique, de la sphère privée, éditeurs de logiciels et contribuables.

La phase test lancée à l'été 2017 se poursuivra jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme afin de vérifier que les échanges de données entre les collecteurs publics et privés, les éditeurs de logiciels de paie et l'administration fonctionnent correctement.



## Poursuivre la **dématérialisation** des procédures, pour alléger les démarches

### Télétransmission des actes de collectivités locales

Fin 2017, 484 collectivités avaient signé la convention de télétransmission avec l'État, contre 451 en 2016, soit une augmentation de 7,3 %. 33 193 actes ont ainsi été télétransmis en 2017 contre 28 975 en 2016, soit une augmentation de 14,5 %. En 2017, 51,31 % des actes ont été télétransmis via l'application @CTES, contre 47,73 % en 2016, tandis que 16,20 % des actes ont été télétransmis via l'application Actes budgétaires, contre 8,54 % en 2016. Au 31/12/2017, 342 collectivités sur 957 (soit 35,74 %) ont opté pour la dématérialisation totale. A noter que d'ici au 1er janvier 2019, les plus grands organismes publics locaux (métropoles, communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, départements et régions) doivent être passés à la dématérialisation totale des échanges entre ordonnateurs et comptables (pièces comptables, pièces justificatives et signature électronique) conformément au cadre fixé par les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015.

### Facture des fournisseurs du secteur public

Le développement attendu de la facturation électronique des fournisseurs du secteur public d'ici 2020 (ordonnance du 26/06/2014) constitue une opportunité pour accélérer le passage à la dématérialisation totale. Depuis le 1er janvier 2017, toutes les grandes entreprises utilisent la solution Chorus PRO développée par l'AIFE (Agence pour l'Informatique financière de l'État) pour déposer les factures électroniques (et non plus papier) destinées à leurs clients de la sphère publique. Au 31/12/2017, près de 84 000 factures ont ainsi été reçues via cette plate-forme Chorus PRO par les organismes publics locaux de Saône-et-Loire.

### Nouveau portail « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) »

Ce dernier marque une évolution importante de l'offre de services en ligne. Ainsi, les usagers particuliers bénéficient, depuis le 5 janvier 2017, d'une nouvelle ergonomie adaptative facilitant leur accès à leur espace particulier sécurisé et aux services en ligne.

Une nouvelle facilité : depuis le 23 janvier 2018, la page d'authentification des particuliers du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) dispose d'une offre complémentaire via l'icône Franceconnect, dispositif qui garantit l'identité d'un utilisateur et lui évite un nouveau mot de passe s'il est déjà authentifié sur un autre site partenaire.

La DGFIP est pleinement engagée aux côtés de la DINSIC (Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'État, service chargé de coordonner les actions des administrations en matière de systèmes d'information) dans la stratégie d'« État plate-forme » en étant fournisseur d'identité FranceConnect et fournisseur de données fiscales dans le cadre du Programme « Dites-le nous une fois » afin de simplifier l'accès des usagers aux démarches administratives.

### Mise en œuvre de la dématérialisation totale « full-démat » des échanges entre ordonnateurs et comptables

La dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables est un enjeu stratégique pour les services de la DGFIP. La correspondante dématérialisation (DDFIP 71) en association avec les comptables publics locaux ont été particulièrement impliqués afin d'accompagner individuellement les décideurs publics locaux dans les différentes démarches relatives à la mise en œuvre de la dématérialisation totale (90 % des pièces justificatives de mandats dématérialisées et signature électronique).

## Moderniser les services aux usagers et aux collectivités locales

### Le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG)

Après le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité au centre d'expertise de ressources des titres (CERT) de Nevers en mars 2017, c'est l'instruction des permis de conduire et des certificats d'immatriculation des véhicules qui a été transférée le 6 novembre 2017, respectivement aux CERT de Grasse (60) et de Besançon (25). Les demandes de permis de conduire et de certificats d'immatriculations s'effectuent donc dorénavant seulement par le biais de téléprocédures, l'instruction relevant exclusivement de plate-formes dénommées CERT, rattachées au préfet de leur département d'implantation, les usagers recevant les titres à leur domicile, sans obligation de déplacement de leur part.

### 2017, une année d'élections

L'organisation des élections présidentielles et législatives s'est déroulée dans un contexte de sécurité (informatique en particulier) extrêmement renforcée, ce qui a conduit à mobiliser 92 personnes de la préfecture ou des sous-préfectures à un titre ou à un autre pour les 2 élections.

13 élections municipales partielles, dont une intégrale à Tournus, ont été organisées en 2017 sur l'ensemble du département (sur les arrondissements de Mâcon, Chalon et Louhans), contre 4 en 2016.

### Aménagement commercial et cinématographique

D'une manière générale, les demandes d'autorisations d'exploitation commerciale sont en légère diminution sur l'année 2017. Le secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a enregistré 11 dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation commerciale et 1 dossier de demande d'autorisation d'aménagement cinématographique (contre 17 et 2 en 2016). En 2017, les commissions ont statué sur 10 dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation commerciale et 3 dossiers de demande d'autorisation d'aménagement

cinématographique. Ainsi, ont été autorisés 5872 m<sup>2</sup> de surface de vente non alimentaire, 3289,30 m<sup>2</sup> de surface de vente alimentaire et 1 drive, ainsi que 2 aménagements cinématographiques, soit 7 salles et 899 places. Une 3ème autorisation d'aménagement cinématographique pour 7 salles et 1132 places a été délivrée par la Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi), contredite début 2018 par la Commission nationale. Sur l'ensemble de ces dossiers, 2 recours en commission nationale d'aménagement commercial et 1 recours en commission nationale d'aménagement cinématographique ont été formés.

### Des outils interministériels pour communiquer au sein d'une administration d'État qui se modernise

Le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (Sidsic) participe à la mutualisation et à la sécurisation des moyens informatiques et téléphoniques des services de l'État dans le département, à l'amélioration d'une part des moyens de communication et d'autre part des moyens informatiques. Il a par exemple concouru, en préfecture, au regroupement à Mâcon du standard des sous-préfectures ainsi qu'au projet de préfecture nouvelle génération, et, en directions interministérielles départementales, à la mise en œuvre du télétravail ainsi qu'au déploiement de la solution interministérielle de web-conférence. Ces opérations ont participé, in fine, à l'amélioration de la capacité d'action des services de l'État du département vers les usagers.



## Lutte contre la fraude, une année de vigilance et de transition

La fiabilité des titres délivrés fait partie intégrante de la qualité de service rendu aux usagers et est également un enjeu de sécurité publique. La fraude documentaire et à l'identité vise à acquérir indûment une identité, un état-civil, un statut, des droits ou de la richesse. Elle constitue une infraction support à d'autres fraudes et implique une adaptation permanente des services car elle est évolutive.

Les résultats des services de la préfecture et des sous-préfectures en matière de lutte contre la fraude documentaire ont diminué durant l'année 2017, concomitamment à la mise en œuvre du PPNG et au déploiement des CERT (Centre d'expertise de ressources et des titres). Les détections de fraudes ayant lieu dans la majorité des cas lors de l'instruction, ce sont désormais les CERT qui les détectent et les comptabilisent. Ainsi, ce sont 39 fraudes qui ont été détectées et comptabilisées en 2017 (contre 76 en 2016 et 44 en 2015).

**L'objectif national** de détection était fixé à 0,5 fraude pour 1000 titres produit, il n'a logiquement pas été atteint avec 0,43 fraude pour 1000 titres pour l'ensemble des sous-préfectures et de la préfecture.

**Le référent fraude départemental** continue toutefois de saisir le procureur territorialement compétent à la demande des CERT. Ainsi, en 2017, 4 signalements au parquet ont été effectués suite à des détections de fraudes par les agents instructeurs des CERT. Ce chiffre ne permet pas d'atteindre celui de 2016, 2017 ayant été une année de transition et de mise en route progressive des CERT.

**Pour le bureau des migrations et de l'intégration**, les fraudes ont été détectées sur des actes de naissances et des titres d'identité étrangers contrefaits, ou encore des usurpations d'identité.

**L'actualité de la lutte contre la fraude** documentaire est restée marquée en 2017 par la mise en œuvre de la circulaire du 25/01/2016 relative à l'accueil des mineurs non accompagnés, conférant au référent fraude en préfecture la mission d'authentifier les actes produits par les mineurs accueillis par le conseil départemental, dans le cadre de l'évaluation de leur minorité, en liaison avec les services de la police aux frontières (PAF).

En 2017, sur 59 dossiers analysés, seuls 6 ont reçu un avis favorable (documents considérés comme étant valables), 2 étaient manifestement frauduleux, et les 51 autres étaient irrecevables. Les analyses documentaires concluant à une irrecevabilité ne donnent pas lieu à un signalement au parquet au titre de l'article 40 du code de procédure pénale puisque la fraude n'est pas avérée. De même, ces résultats ne sont pas comptabilisés dans les indicateurs de performance relatifs à la lutte contre la fraude documentaire.

## Finances Publiques : modernisation des canaux de contact et évolution des dispositifs d'accueil

La DGFIP (Direction générale des Finances publiques) est engagée dans une démarche volontariste d'amélioration de son dispositif d'accueil des usagers « particuliers », grâce à une plus grande complémentarité entre les différents canaux de contacts. Ainsi la messagerie sécurisée, accessible via l'espace particulier de l'utilisateur sur "impots.gouv.fr", propose un nouveau mode interactif et personnalisé d'échanges en ligne avec les services des Finances Publiques en évitant à l'utilisateur de se déplacer. Les usagers particuliers de Saône-et-Loire ont déposé via leur messagerie personnelle 16 600 demandes en 2017 (8 000 l'année de la mise en place de cette messagerie en mars 2016). Par ailleurs, l'accueil personnalisé sur rendez-vous, mis en œuvre à titre de préfiguration en février 2017, au Service des Impôts des Particuliers de Montceau-les-Mines, maintient un accueil physique différencié pour répondre aux demandes les plus complexes des usagers nécessitant un entretien anticipé et/ou un accompagnement approfondi. Ce dispositif a vocation à se déployer progressivement au sein d'autres services dans le département.



# UN ÉTAT MODERNISÉ AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS

## Géoportail de l'urbanisme (GPU)

Le GPU est le portail internet officiel permettant un accès centralisé, permanent et immédiat aux données géographiques et pièces écrites des documents d'urbanisme (DU) et des servitudes d'utilité publique (SUP). Obligatoire à compter du 1er janvier 2020, il est administré par la DDT qui en assure la promotion.

Ce travail préalable s'est concrétisé en 2017 par le téléversement de plusieurs documents d'urbanisme sur le GPU : SCOT de la Bresse-Bourguigonne, PLUi de la CUCCM, PLU d'Autun, d'Épinac, de Mesvres, Cuisery, carte communale de Varennes Saint Sauveur. Ce versement devrait s'accélérer fortement d'ici 2020, au fur et à mesure de l'approbation des 11 PLUi en cours d'élaboration qui concernent 325 communes.

## Le contrôle de légalité et le conseil aux collectivités territoriales

La mission de conseil représente une part importante de l'activité de la préfecture et des sous-préfectures. Il s'agit d'accompagner les collectivités afin d'assurer la sécurité juridique de leur actes, notamment via l'envoi de lettres d'observation pour l'avenir et la réponse aux demandes de conseil des élus. En 2017, 51 128 actes ont été reçus au titre du contrôle de légalité (hors actes d'urbanisme). Dans ce cadre, 367 recours gracieux ont été adressés aux collectivités.

## Contrôle budgétaire

Les services de la préfecture ont également reçu 6026 actes budgétaires en 2017. Le contrôle budgétaire, centralisé en préfecture, est exercé pour partie en partenariat avec la DDFIP.

## Application du droit des sols-fiscalité de l'urbanisme

Le 1er janvier 2017, en application des lois ALUR et NOTRe, les autorisations d'urbanisme de 119 nouvelles communes ne pouvaient plus être instruites par les services de l'État. Les services d'instruction en application du droit des sols créés par les collectivités territoriales à différentes échelles (Pôle d'équilibre territorial et rural) communautés de communes, ensemble d'EPCI, ...) ont repris l'instruction de ces communes en concertation avec les services de la DDT (fourniture de données chiffrées, archivage...). Cet accompagnement a pris diverses formes.

Les agents de la DDT sont intervenus à plusieurs reprises pour former les nouveaux instructeurs, dans le cadre du CNFPT. Au quotidien, ils répondent également aux questions des services des collectivités. Enfin, des rencontres départementales de l'ensemble des agents de la filière ADS-fiscalité sont organisées régulièrement. Des informations spécifiques relatives à la fiscalité ont été transmises dans ces conditions. Elles résultaient d'une démarche d'amélioration participative des processus d'instruction qui a permis de diminuer les délais de traitement des dossiers fiscaux de manière très significative.

**Quelques chiffres** traduisent l'activité en la matière :

- 3500 instructions d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...),
- 140 autorisations d'urbanisme présentées à l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
- 350 actes prioritaires de contrôle de légalité de l'application du droit des sols,
- près de 9 000 actes d'urbanisme traités dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, soit plus de 10 millions € de taxes liquidées.

## Qualité de la construction

Le traitement des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) s'est poursuivi en 2017 bien que leur nombre ait un peu décliné depuis l'obligation de dépôt née en 2015. Désormais, la totalité des 567 communes du département est engagée dans une démarche d'Ad'Ap. La sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) s'est prononcée sur plus de 1 200 dossiers qui lui étaient soumis à l'occasion de ses réunions bimensuelles.

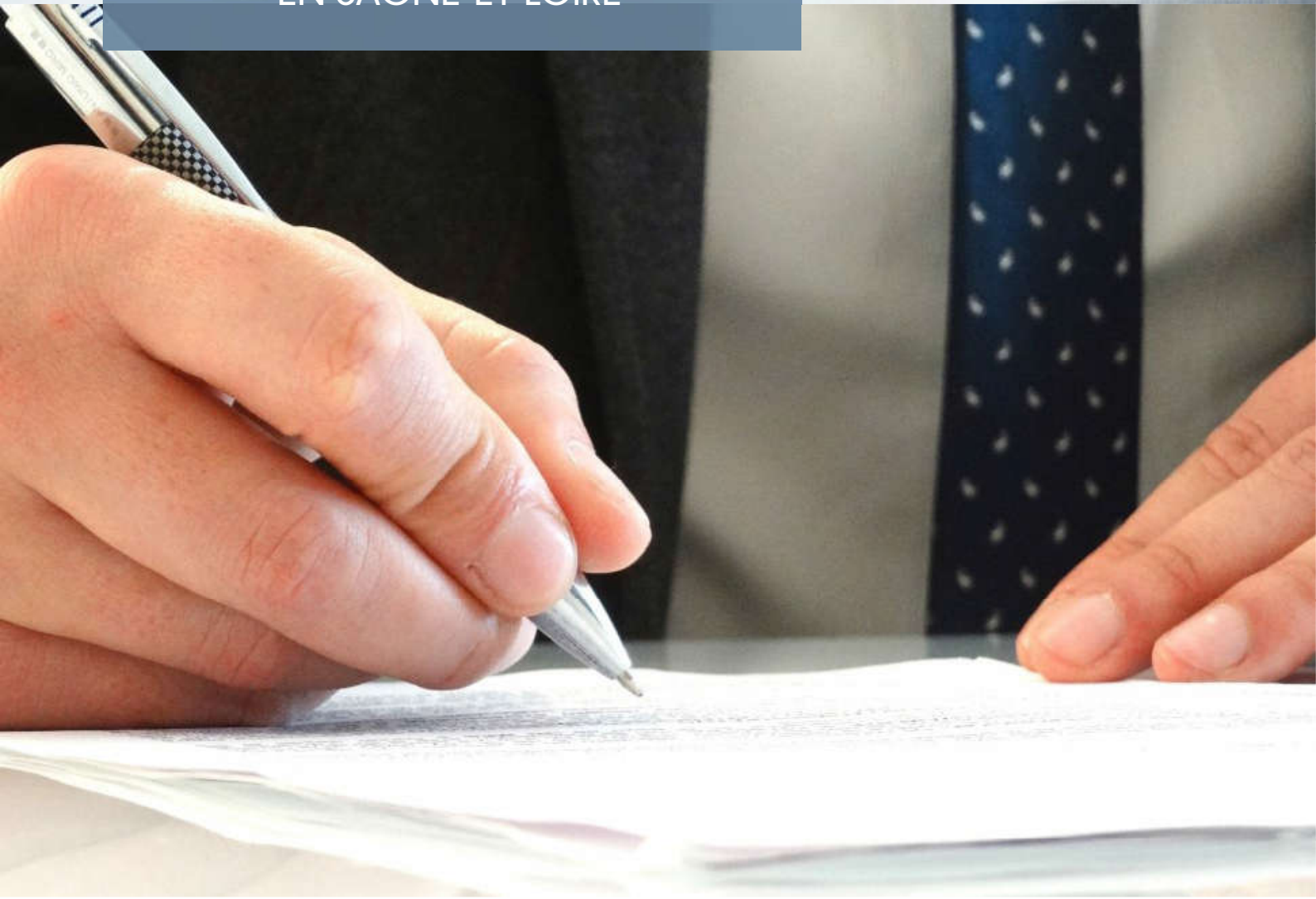
Pour la première fois, une campagne de contrôles ciblés en matière d'accessibilité a été menée sur les villes de Tournus, Montceau-les-Mines et Mâcon. Cette campagne a généré d'importants retours d'attestations de conformité, des demandes d'autorisations de travaux auprès de la SCDA et un trafic téléphonique soutenu.

Par ailleurs, le renseignement du public sur le démarchage abusif a continué à mobiliser tous les agents en charge de l'accessibilité. L'information sur les pratiques abusives a fait l'objet d'une communication en chambre consulaire ou trouve place à l'occasion de la réception physique du public.

10 opérations immobilières ont été soumises à un contrôle des règles de la construction dans les domaines acoustique, thermique et toutes rubriques.



L'EFFORT FINANCIER DE L'ETAT EN 2017  
EN SAÔNE-ET-LOIRE



## Concours financiers de l'État aux collectivités locales et aux EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale)

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) non inclus  
**363 151 204 € (371 207 201 € en 2016)**

### Au titre du fonctionnement

**302 495 759 € (FPIC non inclus) (314 441 236 € en 2016)**

Répartis comme suit :

- DGF - Dotation globale de fonctionnement (comprenant DGF et péréquation verticale : DSR - Dotation de solidarité rurale -, DSU - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale-, DNP - Dotation nationale de péréquation -) :

228 645 766 € dont 83 332 038 € pour le département (1)

- DGD (Dotation générale de décentralisation) :  
8 482 459 €

- autres dotations de fonctionnement : 65 367 534 € dont la dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : 19 766 908 € dont allocations compensatrices: 24 988 781 €

(1) S'agissant de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques depuis 2014 dans le cadre du pacte de responsabilité, il convient toutefois de souligner pour 2017, la diminution de moitié du montant de la contribution demandée au bloc communal à ce titre (disposition prévue par la loi de finances 2017) Par ailleurs, il peut être rappelé que la loi de finances 2017 a prévu de poursuivre la progression des montants consacrés à la péréquation financière afin que cette contribution au redressement de nos finances publiques, soit soutenable pour les collectivités les plus fragiles.

Ainsi, pour la Saône-et-Loire, on constate une baisse globale de la DGF de 5,81 % atténuée grâce à la hausse de la péréquation verticale (dotation de solidarité rurale DSR, dotation de solidarité urbaine DSU, dotation nationale de péréquation DNP) ; sans cette hausse, la baisse affichée aurait été de près de 8,5 %

Ci-après détail de ces dotations 2016 et 2017 :

DSR 2017 : 20,287 M€

DSR 2016 : 17,814 M€

soit un taux d'augmentation de 13,88 %

DNP 2017 : 6,642 M€

DNP 2016 : 6,588 M€

soit un taux d'augmentation de 0,82 %



### Au titre de l'investissement

60 655 445 € ( 56 765 965 € en 2016)

- DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) :  
13 414 695 €

- FSIPL (Fonds de soutien à l'investissement public local) :  
5 477 293 €

- FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : 35 680 332 €

- AUTRES : 6 083 125 €

### Autre versement en faveur des EPCIFP

DSU 2017 : 10,501 M€

DSU 2016 : 9,496 M€

soit un taux d'augmentation de 10,58 %

Le FPIC, mécanisme de péréquation horizontale en faveur des ensembles intercommunaux les plus défavorisés a continué sa montée en puissance jusqu'en 2016 passant de 780 millions d'euros en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016. Pour 2017, ces ressources sont maintenues à 1 milliard d'euros. Ce mécanisme de péréquation est favorable à un département comme le nôtre et a représenté en 2017 un solde positif global de 7 840 787 € (pour mémoire solde positif 2016 de 6,7 M€)

## Montant des dépenses de l'État dans le département payées par l'Agence de service et de paiement

88 716 206,72 € soit une évolution de 3,35 % par rapport à l'année 2016 dans les domaines suivants :

- l'agriculture : 18 318 062,98€
- l'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi : 17 743 935,23 €
- l'emploi : 36 512 139,70€
- la cohésion sociale : 11 443 812,58 €
- autres \* : 4 698 256,23€

*\*bonus écologique, super bonus écologique (prime à la conversion), bonus vélo à assistance électrique, tarif de première nécessité pour l'électricité, nouveau mode de reconversion, soutien, aide pour le remboursement anticipé des emprunts liés à des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, protection judiciaire de la jeunesse.*

A noter qu'en 2017, une aide spécifique, non rattachée à un programme LOLF: Apport Trésorerie Remboursable (ATR) a été versée pour un montant de 152 435 807,99 €. dans l'attente du versement des aides de la PAC.

## Financement du logement

Les aides de l'Etat consacrées au logement social se sont montées à 199 425€ s'ajoutant aux aides indirectes liées au conventionnement APL - Aide personnalisée au logement - (TVA à taux réduit, exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), prêts bonifiés). Parallèlement, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) a distribué 6 573 155 € d'aides aux propriétaires faisant des travaux dans leur logement.

Subventions	2015	2016	2017
ANAH	8 215 117 €	4 365 485 €	6 573 155 €
ANRU (mandatements)	2 639 008 €	4 266 238 €	*
Crédits consacrés au logement social	409 434 €	298 302 €	199 425 €

\*Clôture du 1er PNRU : Tous les crédits ont été consommés par les programmes

## Autres subventions d'Etat allouées dans le département en 2017

- Les aides à l'électrification rurale versées à l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité se sont élevées en 2017 à 3 550 000 euros (3 492 000 € en 2016).
- Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPVC) : le montant des subventions allouées en 2017 est de 1 950 000 €.
- Culture : le montant total des autorisations d'engagements en Saône-et-Loire est de 6 144 290 € en 2017 (fonctionnement et investissement).





# LES EFFECTIFS 2017 EN SAONE-ET-LOIRE

LES EFFECTIFS DE L'ETAT EN SAONE ET LOIRE (fonctionnaires, contractuels, vacataires) en ETP ou ETPT (vacataires)		
SERVICES	2016	2017
<b>EDUCATION</b>	<b>7732</b>	<b>7752</b>
Education (primaire, secondaire, BTS)	7589	7616
ENSAM	143,00	136,00
<b>INTERIEUR</b>	<b>1598,7</b>	<b>1612,9</b>
Préfecture-sous-préfectures	216,60	206,60
Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)	416,10	428,30
Groupement de gendarmerie départementale	692,00	693,00
Escadron 47/7 de gendarmerie mobile	110,00	115,00
Compagnie républicaine de sécurité (CRS 43)	164,00	170,00
<b>DEFENSE</b>	<b>685,00</b>	<b>684,00</b>
Ministère de la défense (délégation militaire départementale, lycée militaire d'Autun et base pétrolière interarmées)	680,00	680,00
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	5,00	4,00
<b>FINANCES</b>	<b>773,44</b>	<b>753,36</b>
Direction départementale des finances publiques (DDFIP)	746,64	732,66
Direction régionale des douanes	26,80	20,70
<b>SOCIAL, TRAVAIL, CONCURRENCE, ARS, SPORT</b>	<b>199,00</b>	<b>193,70</b>
Direction départementale de la protection des populations (DDPP)	69,80	70,40
Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE)	56,50	54,80
Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)	42,70	40,40
Délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DT ARS)	30,00	28,10
<b>AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE</b>	<b>288,91</b>	<b>286,40</b>
Direction départementale des territoires (DDT)	200,21	196,40
Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) à Saint-Yan	40,80	42,80
Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (UT DREAL)	15,40	14,80
Service départementale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	14,00	14,00
INAO, site de Mâcon	12,50	12,40
Service départementale de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	6,00	6,00
<b>JUSTICE</b>	<b>410,80</b>	<b>425,36</b>
Administration pénitentiaire	196,00	197,00
Services judiciaires du ministère de la justice (magistrats, greffiers, etc.)	163,00	179,60
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DT PJJ)	51,80	48,76
<b>CULTURE</b>	<b>24,80</b>	<b>29,40</b>
Centre des monuments nationaux (CLUNY)	17,80	22,40
Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine	7,00	7,00
<b>TOTAL</b>	<b>11712,65</b>	<b>11737,12</b>



Agents des services de l'Etat de Saône-et-Loire

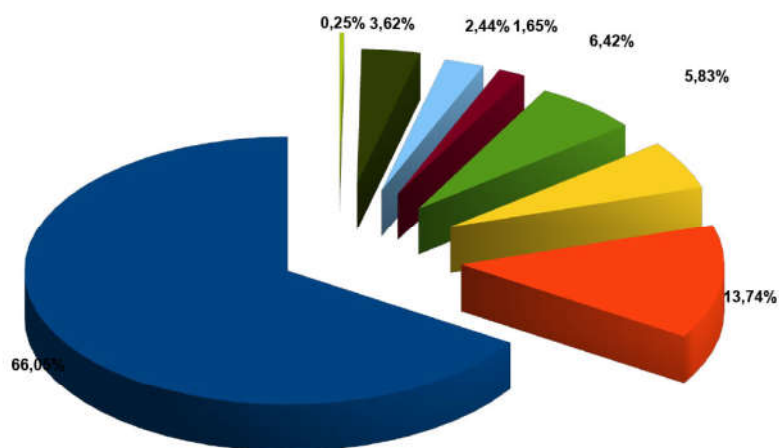
# LES EFFECTIFS 2017 EN SAONE-ET-LOIRE

EDUCATION	66,05%
INTERIEUR	13,74%
DEFENSE	5,83%
FINANCES	6,42%
SOCIAL, TRAVAIL, CONCURRENCE, ARS, SPORT	1,65%
AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE	2,44%
JUSTICE	3,62%
CULTURE	0,25%
	100,00%



Agents des services de l'Etat de Saône-et-Loire

Les principaux secteurs: Education nationale, intérieur et finances en tête



- EDUCATION
- INTERIEUR
- DEFENSE
- FINANCES
- SOCIAL, TRAVAIL, CONCURRENCE, ARS, SPORT
- AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE
- JUSTICE
- CULTURE



## Une équipe et des compétences au coeur des territoires, au service de l'État



**Jérôme CUTTON**  
Préfet de Saône-et-Loire



**Jean-Claude GENEY**  
Secrétaire général  
de la préfecture



**Jean-Jacques BOYER**  
Sous-préfet  
de Chalon-sur-Saône



**Eric BOUCOURT**  
Sous-préfet  
d'Autun



**Fabien BEN**  
Directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale



**Nicolas MATTHEOS**  
Commandant de groupement  
de gendarmerie départementale



**Myriam AKKARI**  
Directrice  
départementale de la  
sécurité publique



**Luc de PILLOT de COLIGNY**  
Colonel  
Délégué militaire départemental



**Émilie SCIARDET**  
Cheffe de l'unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine  
DRAC



**Patricia PERRIER**  
Directrice des  
ressources humaines et  
des moyens Préfecture



**Jean-Louis COPIN**  
Directeur des sécurités  
Préfecture



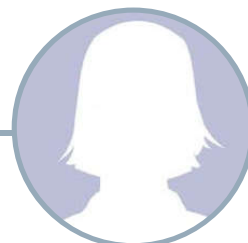
**Véronique BEUVE**  
Sous-préfète  
de Louhans



**Philippe SAFFREY**  
Sous-préfet  
de Charolles



**Marlène GERMAIN**  
Directrice de cabinet du préfet,  
sous-préfète



**Éliane SIMON**  
Directrice  
départementale des  
finances publiques



**Geneviève FRIBOURG**  
Déléguée départementale  
de l'agence régionale de santé



**Christian DUSSARRAT**  
Directeur  
départemental des  
territoires



**Martine CHARRIER**  
Directrice  
départementale de la  
cohésion sociale



**André KLEIN**  
Directeur départemental  
de la protection des populations



**Benoît COURTIAUD**  
Directeur de la citoyenneté et  
de la légalité  
Préfecture



**Gwénaél FRONTIN**  
Directeur de l'unité territoriale de la  
direction régionale des entreprises, de la  
concurrence, du travail et de l'emploi



**Bruno DUPUIS**  
Directeur du service  
départemental  
de l'office national des anciens  
combattants et victimes de guerre



**Patrice CHEMIN**  
Directeur de l'unité territoriale de la  
direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



# SERVICES DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

Préfecture de Saône-et-Loire  
196 rue de Strasbourg  
71021 Mâcon Cedex 9  
Tél : 03 85 21 81 00

Sous-préfecture d'Autun  
21 rue de l'Arquebuse  
BP 132  
71402 Autun Cedex  
Tél : 03 85 86 93 10

Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône  
28 rue Général Leclerc  
BP 30106  
71321 Chalon-sur-Saône Cedex  
Tél : 03 85 42 55 55

Sous-préfecture de Charolles  
28 rue de la Madeleine  
BP 60067  
71120 Charolles  
Tél : 03 85 88 02 50

Sous-préfecture - Maison de l'Etat de Louhans  
11 rue des Bordes  
BP 22017 - 71020 Mâcon cédex 9  
BP 91  
Louhans Cedex  
Tél : 03 85 75 77 77

Direction départementale des finances publiques  
29 rue Lamartine  
71017 Mâcon Cedex  
Tél : 03 85 39 65 65

Direction des services  
départementaux de l'éducation nationale  
Cit  Administrative - Boulevard Henri Dunant  
BP 72512  
71025 Mâcon Cedex 9  
Tél : 03 85 22 55 45

Groupe ment de gendarmerie d partementale  
4 Avenue de la gendarmerie  
BP 7  
71850 Charnay-l s-Mâcon  
Tél : 03 85 29 59 00

Direction d partementale de la s curit  publique  
H tel de Police - 36 rue de Lyon  
71017 Mâcon Cedex  
Tél : 03 85 32 63 63

D l gation militaire d partementale  
BP 37  
71002 Mâcon Cedex  
Tél : 03 85 32 73 62

Direction d partementale de l'office national  
des anciens combattants et victimes de guerre  
Cit  Administrative - 24 Boulevard Henri Dunant  
71025 Mâcon Cedex  
Tél : 03 85 22 56 40

Direction d partementale des territoires  
37 Boulevard Henri Dunant  
CS 80140  
71040 Mâcon Cedex  
Tél : 03 85 21 28 00

Direction d partementale de la coh sion sociale  
24 Boulevard Henri Dunant  
CS 50125  
71020 Mâcon Cedex 9  
Tél : 03 58 79 32 20

Direction d partementale de la protection  
des populations  
Cit  Administrative - 24 Boulevard Henri Dunant  
BP 22017  
71020 Mâcon Cedex 9  
Tél : 03 85 22 57 00

Unit  d partementale de l'architecture et du patrimoine  
Direction r gionale des affaires culturelles  
37 Boulevard Henri Dunant  
BP 94029  
71040 Mâcon Cedex 9  
Tél : 03 85 39 95 20

Unit  d partementale  
Direction r gionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi  
952, Avenue Mar chal de Lattre de Tassigny  
71031 Mâcon Cedex  
Tél : 03 85 32 72 00

Unit  d partementale  
Direction r gionale de l'environnement,  
de l'am nagement et du logement  
37 Boulevard Henri Dunant  
BP 94029  
71040 Mâcon Cedex 09  
Tél : 03 85 21 85 00

D l gation d partementale  
Agence r gionale de sant   
173 Boulevard Henri Dunant  
BP 2024  
71002 Mâcon Cedex 9  
Tél : 0820 20 85 20

# SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

sur Facebook  
&  
sur Twitter



La préfecture  
de Saône-et-Loire  
sur FACEBOOK  
@Prefet71



La préfecture  
de Saône-et-Loire  
sur TWITTER  
@Prefet71

[www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)